

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN

D-2011/331

Bail emphytéotique avec le CCAS du terrain situé 10 avenue de Bel Air. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par acte en date du 21 octobre 2008, la Ville de Bordeaux a procédé à la résiliation du bail emphytéotique qu'elle avait consenti à la société Logévie pour un terrain situé 10 avenue de Bel Air.

La Résidence pour Personnes Agées édiflée par le preneur sur cette emprise, a été démolie par ce dernier, les constructions étant devenues obsolètes.

Afin de remplacer cet équipement, la Ville se propose de consentir un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans au CCAS pour réaliser sur cette emprise cadastrée MR 2, d'une superficie de 6 008 m², un Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Ce dernier comportera 89 lits et permettra de transférer les personnes hébergées dans l'établissement « la CLAIRIERE » à Gradignan.

Ce bail est consenti moyennant le versement de 1 euro/an au vu du rapport de France Domaine en date du 24 mai 2011 qui valorise ce terrain à 1 680 000 €, sachant que le coût des travaux de cette construction réalisés par le CCAS s'élève à la somme de 8 659 200 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

- de donner à bail emphytéotique au CCAS le terrain situé 10 avenue de Bel Air à Bordeaux pour une durée de 25 ans moyennant un euro par an payable pour la durée des 25 ans,
- d'encaisser la redevance de 25€

Autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique et tous les documents afférents à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y avait sur un terrain une RPA qui s'appelait Bel Air à Caudéran qui était en très mauvais état. Il s'agit de réutiliser ce terrain pour en faire un EHPAD ultra-moderne de 89 lits avec un bailleur social, sous couvert du CCAS.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.



1/1 000

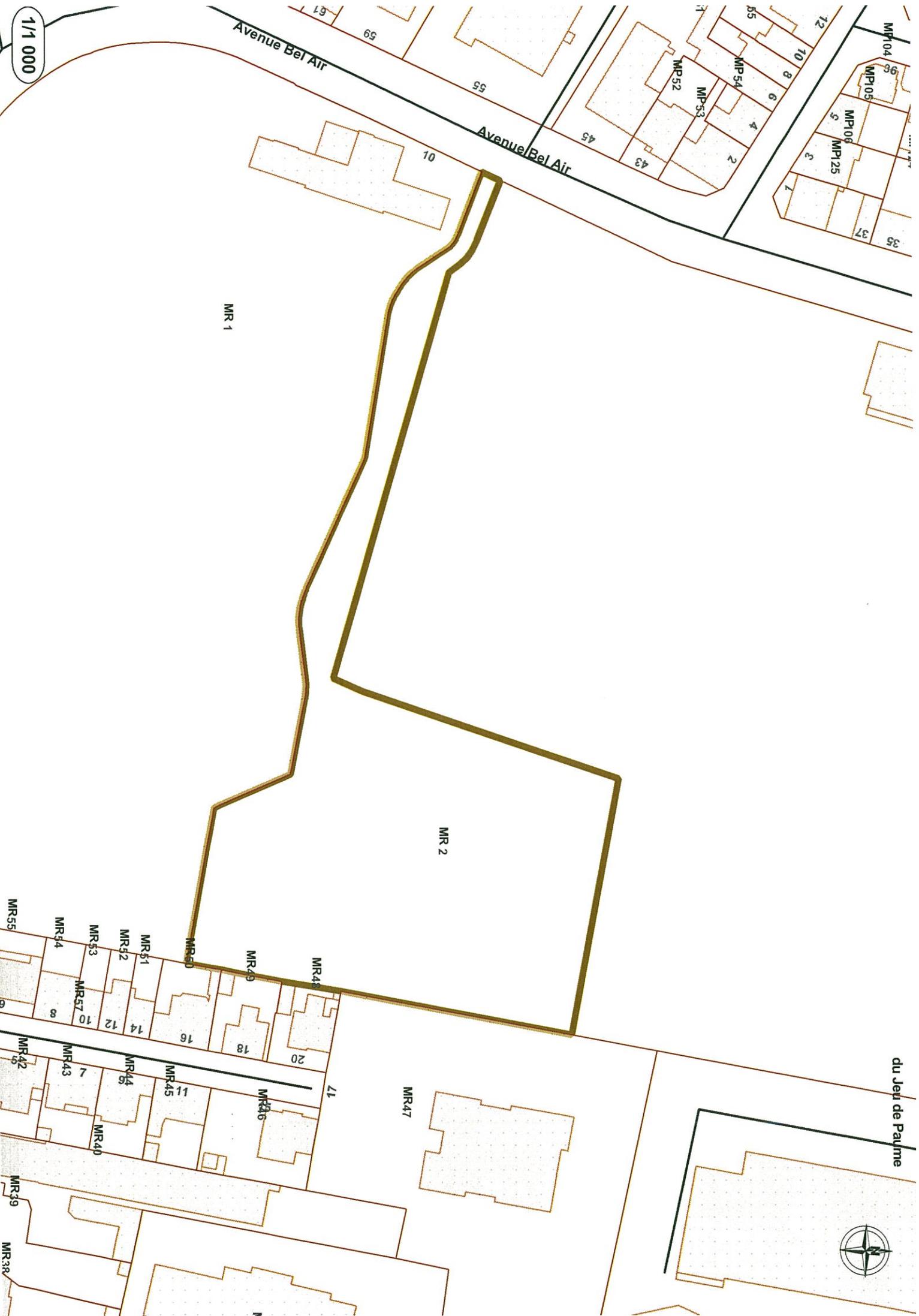
Avenue Bel Air

Avenue Bel Air

MR 1

MR 2

du Jeu de Palme



D-2011/332

Immeuble 15 rue des Etrangers bail emphytéotique avec l'association Garage Moderne. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 29 novembre 2010, la Ville de Bordeaux a décidé de se porter acquéreur des locaux situés 15 rue des Etrangers cadastrés, SB 57 pour une superficie de 2 334 m² moyennant un prix de 1 000 000 €.

Cette acquisition a pour but de pérenniser l'activité de l'association « Garage Moderne », implantée dans les lieux et qui dispose d'un bail commercial avec l'actuel propriétaire.

En effet, cette association au fonctionnement atypique ,accueille en complément de son activité principale de garage de mécanique générale, des expositions et des manifestations qui participent au dynamisme du quartier des Bassins à flot, lequel fait actuellement l'objet d'un programme d'aménagement.

Le local nécessite toutefois des travaux de confortation et de mise aux normes importants, indispensables à la poursuite de l'activité et qui font appel à des financements croisés qu'il est nécessaire de mobiliser avant la fin de l'année.

Dans ce contexte et afin de permettre à l'association de réaliser directement les travaux, la Ville envisage, après résiliation du bail par le propriétaire actuel sans indemnité, de le céder à bail emphytéotique pour une durée de 18 ans, moyennant une redevance annuelle évaluée à 12 000 € par an, au vu d'un rapport de France domaine en date du 24 janvier 2011.

Ce dernier estime le montant de la redevance annuelle à 23 330 €, toutefois l'importance des travaux engagés par l'association, 1 100 000 € environ, frais d'études, d'architecte et provisions pour réactualisation compris, ainsi que l'intérêt du maintien dans les lieux de cette activité, justifie l'effort de la Ville sur le montant de cette redevance. En contrepartie l'association s'engage à maintenir l'activité telle qu'elle existe à l'heure actuelle et à ne pas en changer la destination.

La signature de l'acte d'acquisition pour laquelle vous avez délibéré le 29 novembre 2010 et celle du bail emphytéotique devront intervenir de façon concomitante afin de transférer les charges d'exploitation et de gestion à l'association, sans intervention de la Ville.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

- de donner à bail emphytéotique le bâtiment 15 rue des Etrangers cadastré SB 57 pour une durée de 18 ans à l'association « Garage Moderne »
- d'encaisser une redevance annuelle de 12 000 €/an.

Autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique et tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Nous avons acquis récemment ce Garage Moderne. Il convient maintenant de le passer en bail emphytéotique avec celui qui est impliqué dans sa gestion, qui participe activement à la vie sociale et culturelle du quartier, sachant que dans la mesure où il changerait son fusil d'épaule nous pourrions reprendre ce dossier.

M. LE MAIRE. -

Nous avons avec le Garage Moderne une association qui développe des activités très innovantes, très modernes et conviviales à la fois. Le propriétaire ne se montrait pas particulièrement coopératif. L'association devait réaliser des travaux dans des conditions très difficiles, c'est la raison pour laquelle nous avons acquis l'immeuble.

Aujourd'hui nous le mettons à la disposition de l'association par ce bail emphytéotique.

Je crois que c'est une opération très positive.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Il est évident que nous voterons cette délibération avec enthousiasme car elle reconnaît enfin le travail de fourmi d'une association très impliquée sur le terrain depuis déjà de nombreuses années. Elle est porteuse d'une vie de quartier haute en couleur et d'un projet artistique innovant.

Nous la voterons d'autant plus que le Garage Moderne risque d'être le seul lieu de ce type qui subsistera au milieu d'un quartier désormais très lisse et à l'orée d'un véritable parc d'attraction, le Centre Culturel du Vin, ce que bien sûr nous regretterons à ce moment-là.

Mais cette association est parfaite.

M. LE MAIRE. -

Je vais prendre un pari, Madame. Quand on inaugurera le Centre Culturel du Vin, M. MAURIN et vous-même serez là aux petits soins pour profiter de cette belle réalisation.

Mais enfin c'est ainsi que vont les choses...

Y a-t-il d'autres remarques sur ce bail ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.



Rue Achard
8

3

1

3

SB 34

SB 45

15

SB 46

SB 36

39

Rue des Etrangers

Rue Blanqui

2

SA 25

SA 27

R.

D-2011/333**Réalisation par la SA Domofrance d'une opération de construction sur l'îlot C5 au sein de l'opération des Bassins à Flot. Cession d'un terrain municipal. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont défini un projet urbain ambitieux pour le secteur des Bassins à flot qui a fait l'objet d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble validé par délibération communautaire du 26 mars 2010.

Dans l'un des plus vastes îlots du projet, compris côté Chartrons entre les rues Lucien Faure, de la Faïencerie, Pierre Durand et le cours Balguerie Stuttenberg, la Ville et la Communauté Urbaine ont souhaité la réalisation d'une opération exemplaire reprenant les grands objectifs poursuivis par les collectivités, et notamment :

- le développement durable, tant au niveau énergétique que de la qualité de vie du quartier,
- la qualité urbaine et architecturale,
- la mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle, à travers la diversité des types d'habitat qui seront proposés, notamment l'accession sociale,
- la cohérence d'ensemble du projet,
- l'intégration au projet d'ensemble des Bassins à flot, en développant dans ce nouveau quartier une offre de logements abordables, d'hébergements pour personnes âgées, de logements étudiants, de locaux commerciaux, de bureaux et de formation.

La répartition globale de la SHON envisagée est la suivante :

| | SHON/m ² | % SHON globale | % SHON habitat |
|--|---------------------|----------------|----------------|
| Locatif social PLUS PLAI | 10 333 | 20% | 25% |
| PLS transférable Locatif intermédiaire | 3 469 | 7% | 9% |
| Accession sociale Accession Pass foncier | 5 146 | 10% | 13% |
| Résidence étudiante Logement étudiants | 1 113 | 2% | 3% |
| Promotion privée Vente investisseurs | 16 139 | 31% | 40% |
| Résidence d'affaires Investisseurs | 4 042 | 8% | 10% |
| EHPAD ou EHPA 88 lits | 4 894 | 9% | |
| Campus Locaux de formation | 2 008 | 4% | |

| | | | |
|--|--------|-----|------|
| Sports, Loisirs Salle de remise en forme | 1 061 | 2% | |
| Commerces de proximité 20 lots de 50 à 100 m ² | 1 796 | 3% | |
| Superette Alimentaire | 1 200 | 2% | |
| Cabinet médical 5 lots de 50 m ² | 327 | 1% | |
| TOTAL | 51 528 | 99% | 100% |

La SA DOMOFRANCE dispose à ce jour du foncier nécessaire pour mener, en collaboration avec plusieurs opérateurs, l'opération à son terme.

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'une parcelle mitoyenne cadastrée section RX n° 94, située entre les rues de la Faïencerie et Lucien Faure, d'une superficie totale de 8 007 m². Compte tenu de l'intérêt de réaliser à cet endroit une opération d'ensemble, il est envisagé de céder l'emprise à la SA Domofrance pour la réalisation de logements sociaux.

Il est précisé qu'une partie de cette emprise est destinée à être cédée à la Communauté Urbaine pour l'élargissement de la rue Lucien Faure.

Par estimation en date du 26 mai 2011, France Domaine a fixé la valeur vénale de ce terrain à 500 €/m², soit une valeur totale arrondie à 4 000 000 €, assortie d'une marge de négociation pouvant atteindre 15% soit 3 400 000 €.

Cette parcelle devant servir exclusivement à la création de logements sociaux et au regard de la qualité de ces constructions.

En conséquence, il vous est proposé :

-de décider

-la cession de la parcelle cadastrée section RX n° 94, située entre les rues de la Faïencerie et Lucien Faure au bénéfice de la SA DOMOFRANCE, moyennant un prix de 3 400 000 €,

-l'ouverture au budget en cours d'une recette de 3 400 000 €,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat à intervenir, l'acte de cession et tout document afférent à cette opération avec la SA DOMOFRANCE.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne la réalisation par Domofrance d'un îlot de construction au sein de l'opération des Bassins à Flots dans le cadre du PAE, avec des conditions particulières qui sont tout à fait normales s'agissant de logements sociaux, avec une validation des Domaines. On est un peu en dessous du prix des Domaines mais pour les raisons que je viens d'indiquer.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, cette délibération appelle trois remarques rapides.

La première. La puissance publique peut agir de façon très précise sur la ventilation foncière interne aux îlots à aménager. Pour preuve ici le détail concernant les activités à venir : résidences d'affaires, EHPAD, commerces, cabinet médical... Etc.

Aussi je vous propose, Monsieur le Maire, de travailler la même exhaustivité pour d'autres îlots et dans d'autres quartiers en y intégrant les structures à vocation très sociale visant des publics en grande difficulté style foyer d'accueil ou de soins, tel que l'activité récente a mis Bordeaux sur les feux de la rampe.

Deuxième idée. Même si la part de logements PLUS / PLAI est plus importante que sur d'autres projets bordelais, voire communautaires, 25%, nous rappelons ici que la situation de crise d'accès au logement social sur la Ville imposerait d'atteindre partout les 50% de la Shon habitat. C'est la position du groupe Communiste ici à Bordeaux comme à la Communauté Urbaine.

Troisième et dernière remarque. Je me félicite que vous acceptiez de baisser le prix de vente de la parcelle en question vouée au logement social à 400 euros le m² contre 500 euros qui étaient le prix des Domaines. De nombreux aménageurs expliquent d'ailleurs qu'en dessous de 400 euros le m² ils ne savent pas faire de logement social faute de moyens. Merci.

M. LE MAIRE. -

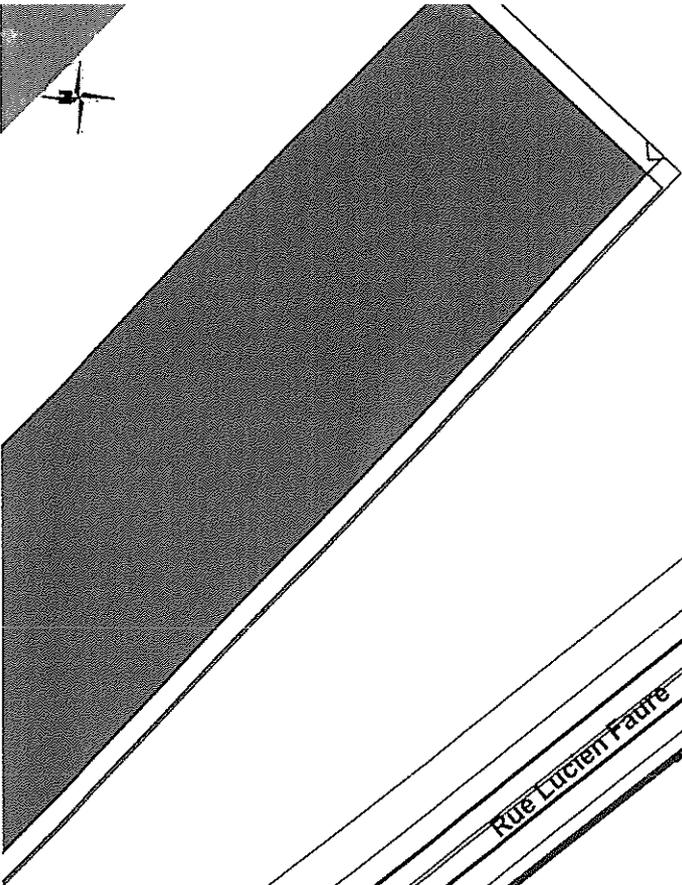
Merci. Pas d'autres remarques ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.





D-2011/334

Cession à la commune de Cenon d'une maison située rue du Loret à Cenon. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Sur le domaine du Loret, à Cenon, la Ville de Bordeaux reste aujourd'hui propriétaire de terrains de football dont la gestion est assurée par le personnel des équipes de la Bastide et d'un ancien logement de gardien situé à l'entrée de la propriété et actuellement vacant.

Il s'agit d'une petite maison édifée en 1960, d'une superficie habitable de 49 m², cadastrée AM 106, d'une superficie de 1 411 m² au sol et dont l'état est médiocre.

La Ville a proposé son acquisition en priorité à la commune de Cenon sur laquelle le bien est situé et en raison de son intérêt pour la sécurité et la gestion du pôle à vocation culturelle sportive et éducative situé à proximité.

Les services de France Domaine ont évalué ce bien à la somme de 104 400 € dans un rapport en date du 11 avril 2011.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

- la cession à la commune de Cenon de la propriété située rue du Loret à Cenon cadastrée AM 106, moyennant un prix de 104 400 €
- l'ouverture au budget d'une recette équivalente.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. LE MAIRE. -

Je pense que ça ne posait pas de problèmes ?

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Concernant cette délibération nous ne pouvons que regretter cette décision. Nous savons que la Ville de Bordeaux est encore propriétaire de terrains de football au Loret. On nous dit que cette maison n'a une surface habitable que de 50 m². La surface cadastrée totale est pourtant de 1411 m².

On aurait donc pu espérer un autre projet sur ce terrain que la vente à la Ville de Cenon, par exemple un équipement pour les clubs qui viennent s'entraîner, ou un vrai projet d'accueil autour du sport pour les centres de loisirs.

Je le rappelle, il y a quelques années les enfants de Bordeaux avaient la possibilité de prendre un bol d'air au Loret en participant aux activités de loisirs. Il a été décidé que désormais les centres de loisirs seraient insérés dans les écoles. Certains enfants de Bordeaux ne partent pas en vacances et ne font donc pas la coupure avec l'année scolaire. C'est l'école toute l'année, et toutes les vacances à l'école.

Le domaine du Loret aurait pu être une alternative avec un vrai projet construit pour les centres de loisirs et pour les y accueillir.

Pour nous cette vente ne va pas dans le bon sens. Dommage.

M. LE MAIRE. -

Pour moi elle va dans le sens de bonnes relations avec la commune de Cenon qui voulait tout nous racheter pour développer ses propres activités. Je pense que de temps en temps il faut faire preuve de solidarité intercommunale.

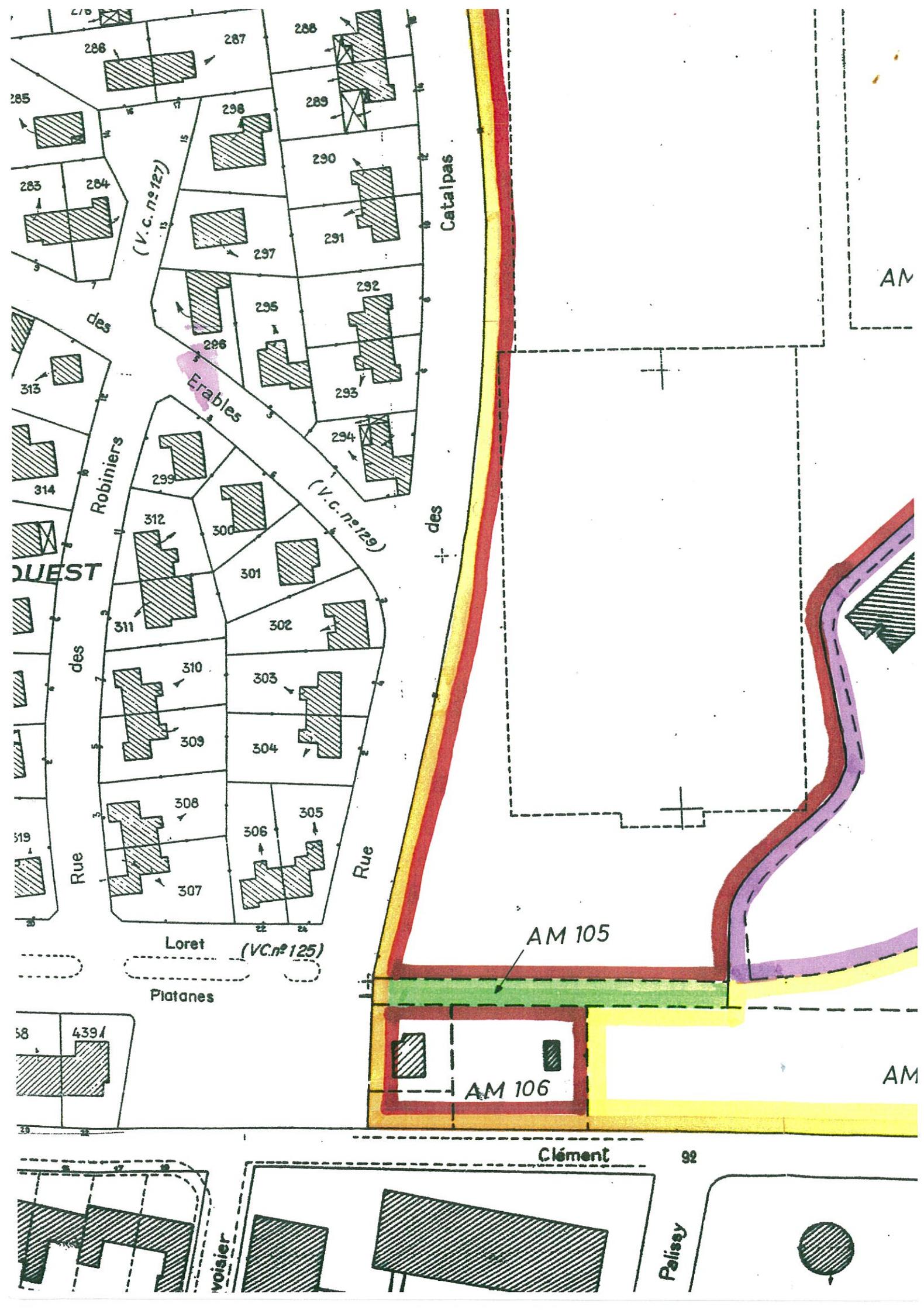
Je suis sûr que la commune de Cenon fera un bon usage de cette maison.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.





D-2011/335

Cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux de diverses parcelles de terrain situées à Talence. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la création du lotissement Château Raba à Talence, la Ville de Bordeaux est restée propriétaire de bandes de terrain de configuration irrégulière, situées le long du cours de la Libération.

Ces parcelles cadastrées BM 31 38 39 49 et BL 105 112, d'une superficie totale au sol de 3 702 m² sont, de fait, incorporées à la voirie communautaire et doivent faire l'objet d'une régularisation au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui en assure déjà l'entretien.

Pour ce faire, une évaluation a été demandée aux services de France Domaine qui, dans son rapport en date du 29 mars 2011, a estimé ces emprises à la somme de 55 530 €.

Toutefois s'agissant d'une régularisation foncière d'espaces faisant partie du domaine public, cette cession sera effectuée à titre gratuit au profit de la CUB en application de la convention cadre de coopération entre la CUB et la Ville de Bordeaux en date du 21 mars 2008.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

La cession à titre gratuit au profit de la CUB des parcelles cadastrées BM 31 38 39 49 et BL 105 112.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Il s'agit tout simplement de rétrocéder à la Communauté des délaissés à Talence.

Pas de difficultés particulières.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)



COMMUNE
DE
TALENCE

IMMEUBLE SIS, COURS DE LA LIBERATION

CESSION A LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
PAR LA COMMUNE DE BORDEAUX

CADASTRE

| SECTION | PARCELLE | CONTENANCE |
|---------|----------|---------------------|
| BL | 105 | 26 M ² |
| BL | 112 | 2010 M ² |
| BM | 31 | 50 M ² |
| BM | 38 | 97 M ² |
| BM | 39 | 1326 M ² |
| BM | 49 | 193 M ² |
| TOTAL | | 3702 M ² |

DRESSE PAR
LE TECHNICIEN TERRITORIAL
BORDEAUX LE : 22/03/2011

VU ET VERIFIE PAR
LE GEOMETRE
INGENIEUR EN CHEF
BORDEAUX LE :

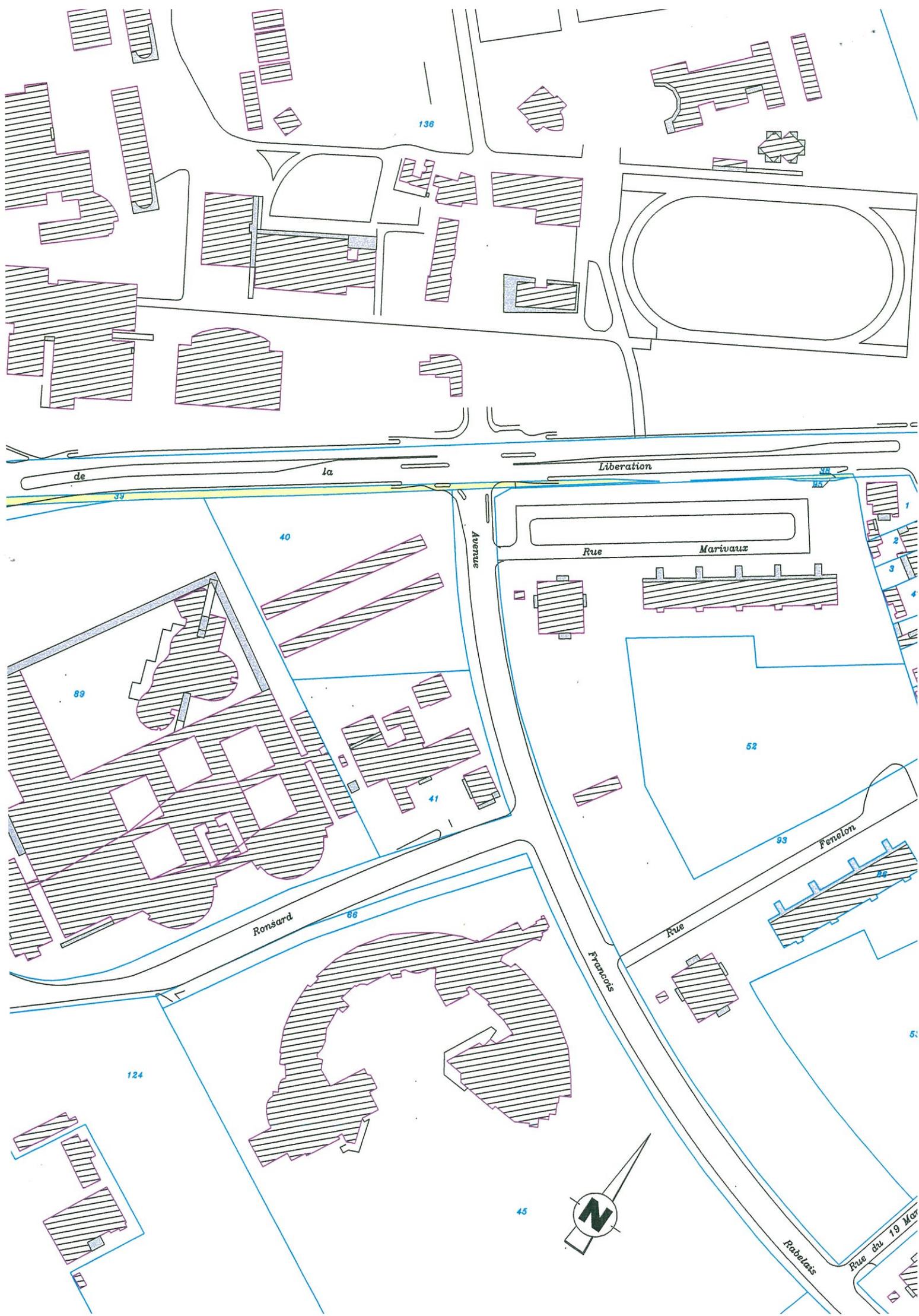
28 MARS 2011

PRESENTE PAR
LE DIRECTEUR
BORDEAUX LE :

28 MARS 2011

Onglet: AN 139

| NUMERO DE CLASSEMENT | MODIFIE LE | OBSERVATIONS | SERVICE DEMANDEUR |
|-------------------------------|------------|--------------|--------------------|
| PC1102354.DWG ARCHIVE 2011 | | | OPERATIONNEL (M/T) |
| DESSINATEUR : T.D. | | | |



138

de la

Liberation

40

Avenue

Rue Marivaux

89

41

52

Ronsard

66

Rue Francois

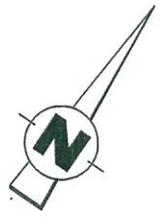
Rue

Feron

93

124

45



Rabelais

Rue du 19 Mar

- 1
- 2
- 3
- 4

51

55

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Etablissement public de crédit et d'aide sociale, le Crédit Municipal développe ses activités autour d'une vocation sociale affirmée par le prêt sur gage et sa convention avec le CCAS de Bordeaux, et d'une activité bancaire destinée à pérenniser la mission sociale.

1. Faits marquants de l'exercice 2010

Dans le domaine social, 16 000 nouveaux prêts sur gages ont été effectués dans les agences de Bordeaux, Pau et Limoges, pour un montant total de plus de sept millions d'euros. 1 200 prêts de moins de 30 € ont été octroyés, signe d'un accès au crédit bancaire classique de plus en plus difficile pour les personnes en difficulté passagère.

L'activité de micro crédit est également en progression : une centaine de micro crédit sociaux (prêt moyen de 1 976 euros) ont été réalisés avec les associations ou les CCASS ; 363 avec la caisse sociale de développement local.

Dans le domaine bancaire, plus de 4 000 prêts ont été accordés pour plus de 44 millions d'euros.

2. Les résultats financiers

Le produit net bancaire progresse de près de 2 % à 9.2 millions d'euros, principalement avec la baisse des charges d'intérêt inter bancaires. Les produits bancaires sont orientés à la baisse, du fait d'une réduction de l'encours des prêts personnels, bien que le nombre de prêts accordés soit en progression. Les autres charges générales d'exploitation, comme les salaires, sont bien maîtrisées et progressent de 1.2 %. L'exercice 2010 s'est soldé par un bénéfice de 1 509 388 euros, en progression de 8.2 % par rapport à 2009, qui avait déjà été une bonne année pour le Crédit Municipal.

3. les perspectives en 2011

Le plan stratégique 2010 – 2015 validé par le Conseil d'orientation et de Surveillance en juin 2010 prévoit plusieurs évolutions notables dont, en 2011, l'ouverture de deux agences de prêt sur gage à Périgueux et à Poitiers et un projet de mutualisation informatique avec les caisses de Lyon et de Toulouse,

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

Annexe : principaux éléments du compte de résultat du Crédit Municipal, exercices 2009 et 2010

| En euros | 31/12/2010 | 31/12/2009 | Var 10/09 |
|---|-------------------|-------------------|---------------|
| Produits bancaires | 12 066 449 | 12 565 032 | -4,0% |
| Produits sur opérations de prêts personnels | 9 143 815 | 9 622 053 | |
| Produits sur opérations de prêt sur gage | 1 499 095 | 1 340 298 | |
| Bonis prescrits | 49 263 | 66 851 | |
| Produits financiers - placements trésorerie | 57 974 | 10 770 | |
| Commissions et frais de dossier | 464 885 | 685 584 | |
| Recouvrement frais de poursuite | 94 671 | 69 511 | |
| Produits intérêts SWAP | 92 709 | 74 176 | |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 688 240 | 672 943 | |
| Reprise provisions sur intérêts douteux clientèle | - 24 203 | 22 846 | |
| Charges bancaires | 2 804 411 | 3 481 567 | -19,4% |
| Intérêts PEP, livrets | 220 830 | 108 988 | |
| Intérêts comptes à terme | 323 744 | 281 074 | |
| Intérêts bons de caisse | 387 059 | 652 396 | |
| Intérêts emprunts interbancaires | 1 599 373 | 2 133 803 | |
| Intérêts sur comptes de trésorerie | 56 816 | 105 345 | |
| Charges intérêts SWAP | 175 204 | 154 791 | |
| Autres charges d'exploitation | 41 385 | 45 169 | |
| Produit net Bancaire | 9 262 038 | 9 083 465 | 2,0% |

| | | | |
|---|------------------|------------------|-------------|
| Charges générales d'exploitation | 5 361 985 | 5 296 254 | 1,2% |
| Charges de personnel | 3 447 727 | 3 565 880 | |
| Charges générales d'exploitation | 1 675 732 | 1 501 393 | |
| Amortissements | 238 526 | 228 981 | |
| Résultat brut d'exploitation | 3 900 053 | 3 787 211 | 3,0% |
| Résultat d'exploitation | 3 575 605 | 3 295 117 | 8,5% |
| Résultat net | 1 509 388 | 1 394 442 | 8,2% |

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. MARTIN. -

Crédit Municipal. Le rapport d'activité. Il est d'excellente facture. Nous avons un bon bilan tant sur les faits marquants de 2010 que sur les frais financiers.

Les perspectives 2011 qui ont été validées par le Conseil sont également tout à fait prometteuses.

M. LE MAIRE. -

Juste un petit retour en arrière, je crois qu'on a sauté le dossier 334.



M. MARTIN. -

Je viens d'évoquer le rapport suivant qui concerne les activités du Crédit Municipal.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Ce rapport, comme souvent, donne un bon reflet de l'extension des difficultés de la population bordelaise.

Rien à ajouter sur le fond qui pointe, je cite, « une plus grande fragilité de la population, une plus grande difficulté à rembourser les frais », et je cite encore, « l'accès de plus en plus difficile aux crédits bancaires. »

La grande utilité du Crédit Municipal ne justifie pas pour autant l'attitude du système bancaire privé qui sanctionne durement les familles en difficulté financière.

J'ai noté l'apparition à Bordeaux de magasins rachetant or et bijoux, autre démonstration de l'appauvrissement de la population, mais malheureusement dans une démarche plus prédatrice que solidaire.

Le Crédit Municipal est un outil selon nous méritant peut-être d'en faire une plus grande publicité pour nos concitoyens. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention va aller un peu dans le sens de celle de M. MAURIN.

Je m'honore d'être membre du Conseil du Crédit Municipal depuis quelque temps. Ce rapport nous montre effectivement des signes de paupérisation grandissante dans la population bordelaise.

Page 9, le rapport du Directeur Général M. Poirier insiste sur l'augmentation importante du nombre de prêts sur gage entre 2009 et 2010, M. MAURIN l'a dit, et surtout sur la plus grande difficulté à les rembourser puisque le nombre de ventes des gages précisément a également augmenté.

Position difficile que de gérer une activité avec les talents de M. Poirier dont dans le meilleur des mondes possible on souhaiterait qu'elle n'existât pas ou qu'elle n'existât plus.

Ce rapport malheureusement est un portrait fidèle du monde dans lequel nous vivons, monde dans lequel certains n'ont pas accès à l'emploi et beaucoup d'autres travaillent plus pour gagner moins. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme BOURRAGUE

MME BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, je voulais préciser que si le nombre de ventes augmente c'est aussi le choix des personnes qui ont déposé leurs objets car elles font parfaitement confiance au Crédit Municipal comme manière de vendre une partie de leurs biens.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport d'activité.

Rapport d'Activité-5 2010

Reçu le 11 MAI 2011

11131

- >> Histoire
- >> Conseil d'orientation et de surveillance
- >> Organigramme
- >> Rapport de gestion du directeur général
- >> Zone de prospection commerciale
- >> Chiffres clés de l'activité 2010
- >> Une mission sociale affirmée
- >> Rapport général du commissaire aux comptes
- >> Rapport spécial du commissaire aux comptes
- >> Revue de presse 2010
- >> La Conférence Permanente des Caisses du Crédit Municipal

Agence de Limoges

CREDIT MUNICIPAL

CREDIT MUNICIPAL

Agence de Pau

CREDIT MUNICIPAL

Agence d'Agen

Agence de Périgueux

CREDIT  MUNICIPAL
DE BORDEAUX



Le Mont de Piété

au Crédit Municipal

Après quelques tentatives au XIV^e, en Bavière, en France ou en Angleterre, qui ont toutes rapidement avorté sous la pression des usuriers, c'est en 1462 que le moine italien Barnabé de Tierni crée à Pérouse la première banque de charité, nommée "Monté di pieta".

C'est, en fait, la formalisation d'une pratique devenue courante dans certaines abbayes où les moines prêtaient aux pauvres en échange du dépôt en gage d'objets de toutes sortes. Le prix de revient était alors compensé par des dons de notables ou de gouvernements mais, rapidement, la prise d'intérêt est intégrée dans le prêt.

Même si l'Eglise condamne formellement tout prêt à intérêt, le Pape Léon X assouplira cette position lors du Concile de Latran, le 9 mai 1515 :

"Persuadé que les Monts de Piété contribuent à la paix et à la tranquillité du monde chrétien, nous déclarons et décidons, avec l'approbation du concile, que les Monts de Piété où l'on perçoit quelque chose de modique pour l'entretien des officiers et les dépenses inévitables, n'ont nulle occasion de pêcher et ne sont point usuraires ; qu'au contraire, ils sont méritoires et dignes d'éloges."



Créé pour permettre aux populations défavorisées de faire face à une situation extrême, le Mont de Piété a franchi les siècles avec le même profil. Il a été développé en France grâce à Théophraste Renaudot, dans la première moitié du XVII^e siècle. Le créateur de "La Gazette" écrivait ainsi que "L'expérience a appris que dans les affaires de la vie, un secours venu à tout

propos avait valeur de trésor. L'ouvrier, faute d'une avance, ne peut prendre maîtrise et, poussé par le découragement, s'abandonne à l'ivrognerie, mère de la misère et des maladies ; le marchand, l'entrepreneur, faute d'un petit pécule, succombent à la première gêne qu'ils éprouvent, ou ne peuvent réaliser un bon coup de commerce, soit une commande ; je ne finirais pas si je voulais énumérer toutes les circonstances où un secours venu à

propos vaut mieux, je le répète, qu'un véritable trésor." Les Monts de Piété n'existeront qu'en pointillé, subissant la pression permanente des usuriers, jusqu'en 1777, date à laquelle fut créé officiellement le premier Mont de Piété en France, par lettres patentes du Roi Louis XVI. Les dix-huit articles précisent un fonctionnement où la vocation sociale de l'établissement est affirmée, même si doit être assurée la meilleure gestion possible.

Le Mont de Piété à Bordeaux, 210 ans d'histoire

A Bordeaux, la première évocation du Mont de Piété date de 1678 mais c'est en 1768, sous Louis XV, que furent présentées par des citoyens bordelais les premières propositions concrètes pour créer dans cette ville une maison de charité à laquelle serait annexée un Mont de Piété.

Après plusieurs tentatives infructueuses, le point de départ officiel de la création du Mont de Piété à Bordeaux est dans la lettre adressée le 26 ventôse an IX (16 mars 1801) par M. Dubois, Préfet de la Gironde, à la Commission Administrative des Hospices, lui transmettant le plan de l'institution à créer, intitulée "Établissement de confiance et de prêt sur nantissement". Ce premier projet n'aboutit pas mais fut suivi immédiatement d'un second, par lequel plusieurs citoyens souscrivaient à des actions pour créer le "Mont de Piété de Bordeaux", institué par arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 1801.

Il sera finalement inauguré le 1^{er} décembre 1801 et confirmé par décret impérial du 30 juin 1806.

L'activité de cette institution connaît un rapide essor mais, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, elle doit s'adapter aux métamorphoses de l'environnement social et législatif. La société française va considérablement changer avec la création des sociétés mutualistes, de la sécurité sociale, de la couverture des accidents du travail, du code du travail, etc. Toutes ces évolutions vont alléger les charges pesant sur les couches

sociales les plus défavorisées et faire perdre au Mont de Piété son fond de commerce. Ainsi, petit à petit, il abandonne son caractère exhaustif de secours d'extrême urgence pour se rapprocher de l'environnement bancaire classique.

Cette mutation est ainsi institutionnalisée au lendemain de la 1^{ère} Guerre Mondiale, par décret du 24 octobre 1918 aux termes duquel les Monts de Piété deviennent Caisses de Crédit Municipal et sont alors habilitées à ouvrir des comptes de dépôt pour se constituer un fonds de roulement.

Par la loi du 11 juin 1954, ce sont les prêts sur le traitement des fonctionnaires qui sont autorisés, pour asseoir la vocation sociale de ces établissements, les fonctionnaires ayant souvent des difficultés à obtenir des crédits des établissements privés, en raison de la modicité de leurs traitements.

En 1984, la "Loi Bancaire" place formellement les Caisses de Crédit Municipal au sein de la communauté bancaire, les autorisant à commercialiser des produits financiers, en sus de l'activité dont elles détiennent toujours le monopole : le prêt sur gages. Ainsi, les Crédits Municipaux ont à la fois le statut d'établissement public communal d'aide sociale - dont la mission est de combattre l'usure - et le statut d'établissement de crédit.

En 1992, une nouvelle loi ramène chaque Caisse sous la responsabilité de sa commune, actionnaire unique.



Le Griffon, emblème du Crédit Municipal

Animal fabuleux de la mythologie, composé de la moitié d'un aigle et de la moitié inférieure d'un lion, le griffon, assimilé à un gardien de trésor, symbolise la force, l'invincibilité et la sagesse.

Apparu pour la première fois en Mésopotamie au deuxième millénaire avant J.C., on le retrouve dans les sculptures assyriennes, en Palestine et dans l'art byzantin.

Souvent utilisé en héraldique à partir du Moyen-Age, le griffon figurait dans les armoiries de la ville italienne de Pérouse, où fût fondé en 1462 le 1^{er} établissement de prêts sur gages.

C'est pourquoi les Crédits Municipaux, héritiers en France de la tradition des Monts de Piété, ont choisi le griffon comme emblème.

L'hôtel Leberthon, un chef d'œuvre de l'architecture privée du XVIII^e siècle à Bordeaux

Siège du Crédit Municipal de Bordeaux depuis 1801, cet ensemble architectural, construit entre 1742 et 1747 pour le premier Président du Parlement de Bordeaux, André-François-Benoît Leberthon, constitue un remarquable exemple de l'architecture privée parlementaire à Bordeaux, au XVIII^e siècle.

La famille Leberthon

C'est l'une des plus anciennes et illustres dynasties parlementaires de Bordeaux. Elle compte d'éminentes personnalités dont deux Premiers Présidents au Parlement de Bordeaux.

André-François-Benoît Leberthon, très admiré de ses contemporains grâce à ses qualités de Magistrat loyal et d'homme généreux, sera succédé dans sa charge de Premier Président par son fils André-Jacques-Hyacinthe Leberthon, en 1766. Ce dernier dirigera le Parlement pendant 25 ans, jusqu'à sa suppression, décrétée en 1790. La famille Leberthon aura donc été pendant les trois



derniers quarts du XVIII^e siècle à la tête d'une des plus anciennes et illustres institutions. Elle avait les honneurs et le respect du peuple bordelais et jouissait d'un prestige extrême de par les fonctions, la fortune et les titres de noblesse de ses membres (Vicomtes de Virelade et de Castillon, Barons de Podensac, Bonnemie, Noaillon et Seigneurs d'Aiguille, Flojagues, la Piévière, Sainte-Colombe, Corbin, Saint-Seurin, la Tour, Camblanes, etc.). Epris de culture, André-François-Benoît Leberthon fut l'un des fondateurs, en 1712, de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

L'hôtel Leberthon

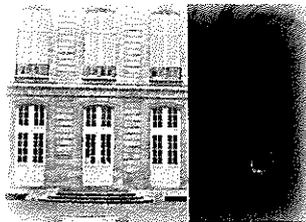
L'édifice actuel a remplacé un premier bâtiment, entièrement détruit dans un incendie survenu en 1741. Grâce à l'attachement du roi pour ce Magistrat, une somme conséquente lui fut attribuée pour le dédommager des pertes consécutives à l'incendie et lui permettre de reconstruire un nouveau bâtiment, élevé sur les fondations du précédent.

L'élaboration du plan reste classique et reprend celui habituel de l'hôtel urbain entre cour et jardin et présente un corps de logis principal avec deux ailes basses en retour d'équerre, le tout disposé autour d'une cour carrée, fermée sur la rue du Mirail par un haut mur dans lequel s'ouvre un portail monumental.

Construit entièrement en pierres de taille, l'édifice s'élève sur trois niveaux : un rez-de-chaussée surélevé par un perron de trois marches, un premier étage et un étage de combles. Ses fondations renferment un niveau de caves couvertes de belles voûtes en berceau, éclairées par des soupiraux.

Si l'hôtel Leberthon est resté quasiment intact à ce jour, il a malheureusement perdu son jardin et les deux pavillons qui l'encadraient, suite à des travaux d'agrandissement du Lycée Michel de Montaigne qui ont nécessité des achats de terrains mitoyens (en 1952 puis 1973).

De nombreuses modifications ont affecté la distribution intérieure de l'hôtel, notamment compte tenu des besoins professionnels, qui ont fait disparaître une partie du luxe intérieur. Toutefois, les deux escaliers menant au 1^{er} étage constituent un vrai témoignage de la distribution primitive.



Le monumental escalier d'honneur, en pierre de taille, est composé de trois volées droites soulignées par une belle rampe en fer forgé aux motifs d'entrelacs croisés. Il traduit le savoir-faire des maîtres-maçons du XVIII^e car sa construction fait appel à de savantes notions stéréotomiques. Le second escalier, plus modeste et sobre, ne présente pas moins d'intérêt grâce à sa belle voûte et à sa rampe en fer forgé.

Par sa régularité et son harmonie, l'hôtel Leberthon fut sans doute l'œuvre d'un architecte de talent. On y reconnaît le style de Gabriel ou de son école et plusieurs éléments conduisent à attribuer sa construction à André Portier, Inspecteur des Travaux de la Place Royale de Bordeaux et Architecte de l'Intendant Tourny.

En 1793, la famille Leberthon vendit cet hôtel, qui connut alors plusieurs propriétaires successifs.

L'Administration du Mont-de-Piété de Bordeaux s'y installa lors de sa création, le 1^{er} septembre 1801, en le louant. Elle en devint finalement propriétaire, suivant l'acte passé le 3 septembre 1866. Malgré sa superficie conséquente (1909 m²), dans le souci de s'agrandir, elle achètera également les deux maisons contiguës

à l'hôtel, la première en 1875 (+391 m²) et la seconde en 1881 (+478 m²). S'en suivront des travaux d'homogénéisation de la façade sur la rue du Mirail, qu'il est difficile, même pour un œil averti, de distinguer. Aujourd'hui encore, l'hôtel Leberthon reste un ensemble harmonieux et constitue indiscutablement un chef d'œuvre de l'architecture bordelaise et une des plus majestueuses demeures du XVIII^e siècle.

>> Aujourd'hui

Le Crédit Municipal de Bordeaux, une mission sociale soutenue par une activité bancaire.

Etablissement public de crédit et d'aide sociale, le Crédit Municipal, grâce au dynamisme de sa centaine de collaborateurs répartis au Siège de Bordeaux, en ses agences de Pau, Agen, Périgueux, et Limoges, développe ses activités autour de deux axes complémentaires :

Une vocation sociale affirmée

Le Prêt sur gage : le Crédit Municipal met à la disposition des personnes en difficulté un prêt simple permettant de trouver une solution immédiate à leur problème financier.

Une collaboration quotidienne avec la **Caisse Sociale de Développement Local**, dont la mission est de lutter contre le chômage (par l'aide à la création de micro-entreprises par des demandeurs d'emploi) et de soutenir les populations les plus fragiles, exclues du système bancaire (par l'étude et l'octroi de prêts dépannage - micro-crédits sociaux - gérés par le Crédit Municipal).

Non seulement le Crédit Municipal héberge en ses murs la C.S.D.L., mais il participe aussi activement à son développement et à son fonctionnement.

Plus d'informations sur : www.csdl.asso.fr

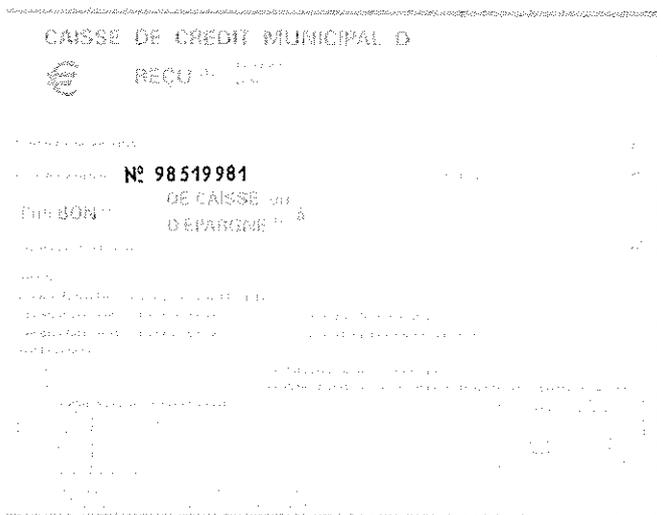


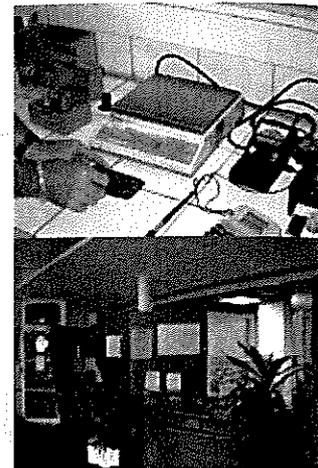
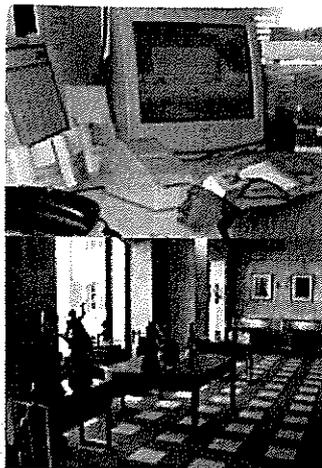
Une convention signée avec le **Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux** permet au Crédit Municipal de reverser 40% de son résultat à cet organisme afin de l'aider à développer des actions d'insertion en faveur des populations en difficulté.

Une activité bancaire destinée à financer la mission sociale

Grâce à des **prêts personnels et immobiliers** réservés aux fonctionnaires et aux salariés du secteur public et à des **produits de dépôt et d'épargne garantis** (dépôts à terme, livrets, bons de caisse), à l'attention des particuliers et des personnes morales.

Grâce à l'ensemble des collaborateurs, en permanence à l'écoute de nos clients et de nos partenaires, relais dans les administrations et les entreprises.





*La mort
de Piété*

au Crédit Municipal

Monopole officiel des Caisses de Crédit Municipal depuis le XVIII^e siècle, ce service a gardé son caractère social et permet à toute personne en difficulté de bénéficier d'un prêt immédiat et simple. Il permet aussi de vendre les objets dont on souhaite se séparer, dans des conditions optimales. C'est de l'argent disponible tout de suite, contre le dépôt en garantie d'un objet de valeur (bijoux, argenterie, petits meubles, tableaux, faïences, cristallerie, objets divers...).

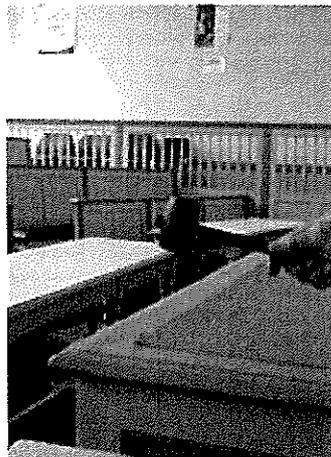
L'ENGAGEMENT Toute personne majeure peut engager un objet ou un bijou en échange d'un prêt. Il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent. L'objet est estimé par un Commissaire-priseur, le prêt s'élève à hauteur de 50 à 80 % de l'estimation basée sur la nature du bien et de sa valeur sur le marché. La durée du contrat proposé est de six mois avec la possibilité, soit de mettre fin au contrat avant son échéance, soit d'obtenir un nouveau contrat de six mois, après paiement des intérêts dus sur la période. Le contrat remis au client est un contrat au porteur.

LA PROLONGATION A l'échéance du contrat, les intérêts doivent être payés pour obtenir un nouveau contrat de six mois. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, cette opération peut s'effectuer par correspondance.

LE DÉGAGEMENT A n'importe quel moment de la vie du contrat, l'emprunteur peut retirer son bien, contre le paiement du capital prêté augmenté des intérêts et des droits dus sur la période écoulée. Un peu plus de 85 % des objets déposés sont repris par leurs propriétaires.

LA VENTE Les objets non récupérés par les déposants (moins de 15%) sont vendus lors des ventes aux enchères publiques. Elles se tiennent une fois par mois environ, dans la salle des ventes du Crédit Municipal. La mise en vente du bien peut également intervenir à la demande de son propriétaire, après trois mois minimum de dépôt. Les ventes sont effectuées sous le ministère de Commissaires-Priseurs et sont précédées d'une exposition des objets.

LES BONIS A l'issue de la vente aux enchères, le boni, différence positive entre le montant de la vente et la somme due au Crédit Municipal par l'emprunteur (capital + intérêts) lui est entièrement reversée. Ce boni est tenu à sa disposition durant deux années à compter du jour de la vente. Notons que si cette différence est négative, elle est prise en charge par le Crédit Municipal.



>> Conseil d'Orientation et de Surveillance

M. Alain JUPPÉ

Maire de la Ville de Bordeaux
Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance

MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BORDEAUX

Mme Chantal BOURRAGUÉ

Vice-Présidente
Députée de la 1^{re} Circonscription de la Gironde
Conseillère Municipale Spéciale auprès du Maire

M. Jean-Charles BRON

Conseiller Municipal délégué

M. Jean-Michel GAUTÉ

Conseiller Municipal délégué

M. Jean-Charles PALAU

Conseiller Municipal délégué

M. Matthieu ROUYEYRE

Conseiller Municipal
remplacé par **M. Jean-Michel PEREZ**
Conseiller Municipal (le 27 septembre 2010)

MEMBRES DÉSIGNÉS POUR LEURS COMPÉTENCES FINANCIÈRES OU BANCAIRES

M. Alain de CHILLY

Directeur Général d'In Cité

M. Dominique DUSSART

Directeur Général Honoraire de Banque

M. Robert HERNANDEZ

Membre du Directoire de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

remplacé par **M. François AUDIBERT**

Ancien Président de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (le 24 septembre 2010)

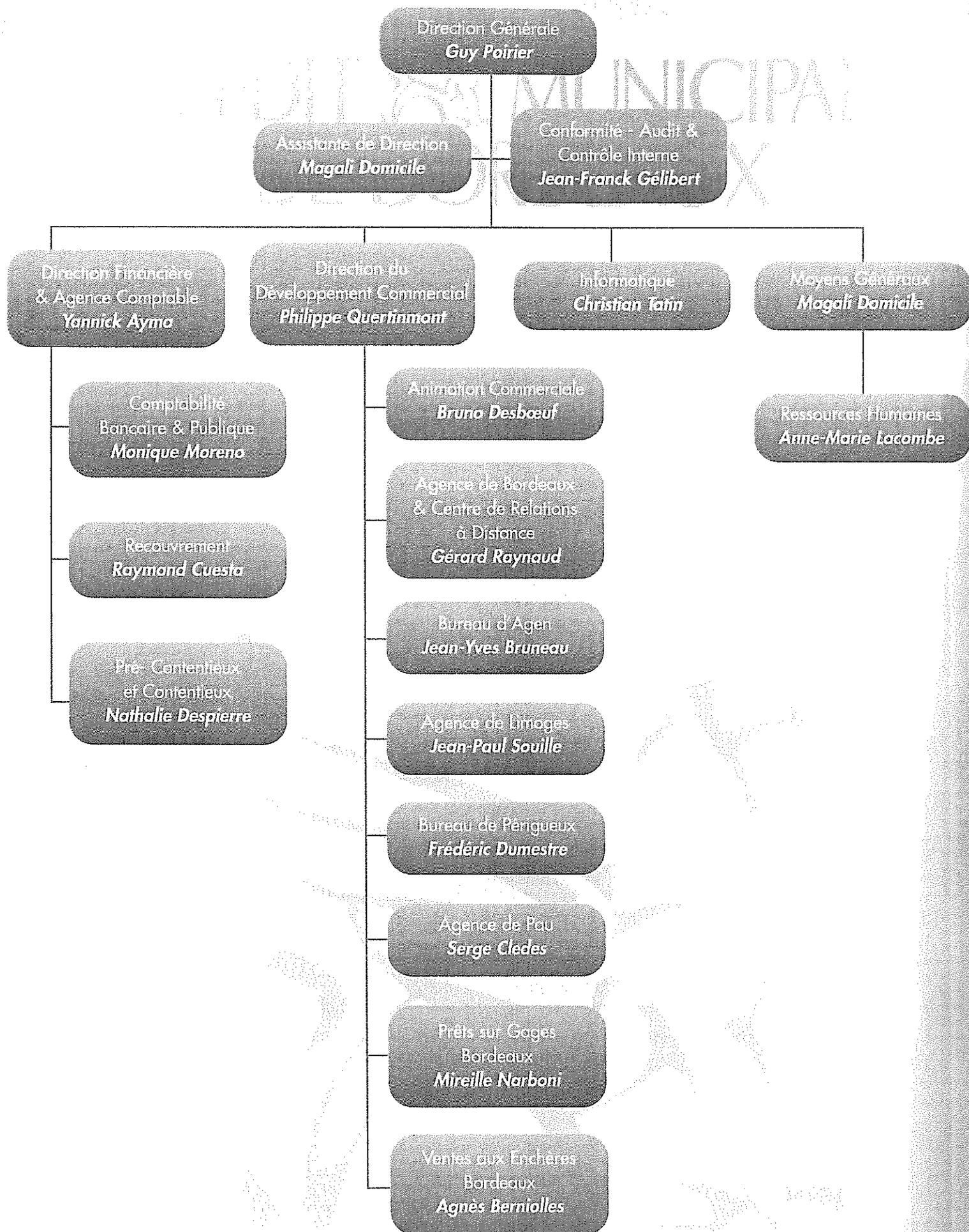
M. Jean-Jacques LAULHÉ

Directeur Général Honoraire de Banque

M. Philippe LE PICOLOT

Directeur Général du Gaz de Bordeaux

>> Organigramme 2011



>> Rapport du Directeur Général

Cette année 2010 a été marquée au niveau national par une légère reprise économique, avec une croissance du PIB en France de l'ordre de 1,5 % et une croissance de la consommation des ménages de 1,6 %.

Pour le Crédit Municipal de Bordeaux, cette année s'est inscrite dans la continuité de son action envers les personnes en difficulté, par l'élargissement de l'accès au plus grand nombre des services que propose notre Etablissement.

L'ACTIVITÉ 2010

• Dans le domaine social :

Ce sont 16 000 nouveaux prêts sur gages effectués dans nos trois agences de Bordeaux, Pau et Limoges, avec un prêt moyen de 448 euros et un montant total de plus de 7 millions d'euros.

Plus de 3 200 nouveaux clients ont découvert le Crédit Municipal et ses prêts sur gages, signe d'une qualité de service encourageante, la recommandation d'un proche étant le premier critère d'accès au Crédit Municipal pour un nouveau client. Mais c'est aussi le signe d'une grande fragilité et d'un accès au crédit bancaire classique de plus en plus difficile pour les personnes en difficulté passagère. A noter que plus de 1 200 prêts de moins de 30 € ont été octroyés.

Enfin, 17 % des contrats ont fait l'objet d'une vente, soit 5 % de plus qu'en 2009, constat symptomatique d'une plus grande difficulté à rembourser le prêt.

Ce sont également près de 100 micro crédits sociaux personnels réalisés avec les associations et les CCAS (pour un prêt moyen de 1 976 €), destinés à financer pour 77 % d'entre-eux des besoins en mobilité (permis de conduire, achat ou réparation d'un moyen de locomotion pour accéder au marché du travail), et pour les 23 % restants, des besoins en formation, santé et logement.

Enfin, ce sont 363 prêts accordés par la Caisse Sociale de Développement Local dans le cadre du micro crédit professionnel permettant à des personnes exclues du système bancaire, et souvent bénéficiaires de minima sociaux, de créer leur propre emploi.

• Dans le domaine bancaire :

Cela concerne principalement les prêts personnels aux fonctionnaires, réalisés dans 40 départements de métropole et d'outre-mer, zone sur laquelle le Crédit Municipal de Bordeaux propose cette activité.

4 099 prêts ont été accordés, pour un montant de plus de 44 millions d'euros, dont la moitié concerne les départements d'outre-mer. Les ressources collectées auprès de notre clientèle ont augmenté de 23,62% et atteignent en fin d'année plus de 42,8 millions d'euros.

LES RESULTATS

Le PNB progresse de 1,97 %, principalement compte tenu de la baisse des charges bancaires consécutives à la diminution de l'encours. Les charges sont en légère augmentation de 1,24 %.

Le RBE progresse quant à lui de 2,98 %.

Le coefficient d'exploitation se maintient en dessous de 60 % et permet à l'Etablissement de regarder l'avenir avec confiance.

Le coût du risque, en diminution de 34,07 %, reste bien provisionné, à plus de 80 %.

Enfin, le résultat net dépasse légèrement 1 500 000 €, après une dotation au FRBG de 800 000 €.

LES PERSPECTIVES 2011

Un plan stratégique portant sur la période 2010-2015 a été validé par le Conseil d'Orientation et de Surveillance en juin 2010. Ses premières déclinaisons verront le jour en 2011.

Ce sera ainsi l'année de l'ouverture d'une agence Prêt sur Gage à Périgueux et d'une autre à Poitiers.

Par ailleurs, un projet de mutualisation informatique avec les Caisses de Lyon et Toulon a démarré en 2010, avec l'objectif de créer une plateforme commune opérationnelle en 2012. D'autres axes de travail en commun sont d'ores et déjà engagés afin de permettre au plus grand nombre de nos concitoyens de bénéficier des services des Crédits Municipaux.

Je remercie Madame Chantal Bourragué, Vice Présidente, et Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour la pertinence de leurs choix dans le développement stratégique de l'Etablissement, en particulier Monsieur le Président Alain Juppé, Maire de Bordeaux et Ministre des Affaires Etrangères, qui, lors de chacune de ses participations aux Conseils d'Orientation et de Surveillance 2010, a réaffirmé son appui et sa conviction en l'action menée par le Crédit Municipal de Bordeaux, notamment à l'occasion de l'élaboration du plan stratégique précité.

Il me tient également à cœur de féliciter tous les collaborateurs qui ont, par leur implication quotidienne, permis au Crédit Municipal de Bordeaux de conforter sa position d'établissement offrant un service public de grande qualité.

Guy POIRIER,
Directeur Général du Crédit Municipal de Bordeaux

>> Chiffres clés de l'activité 2010

PRÊTS SUR GAGES

Cette activité poursuit sa forte progression, dans la lignée des années 2008 et 2009.

En 2010, 3 230 nouveaux clients ont poussé les portes de nos agences.

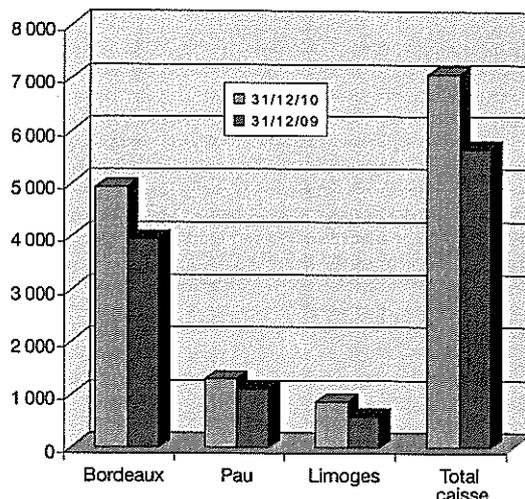
Si notre Etablissement a produit beaucoup d'effort dans la qualité du service rendu et dans la communication, les raisons viennent également d'une situation financière dégradée de nos clients, pour qui l'accès au crédit – découvert bancaire, prêt personnel – est toujours difficile.

Ceci s'est traduit, au 31 décembre 2010, par :

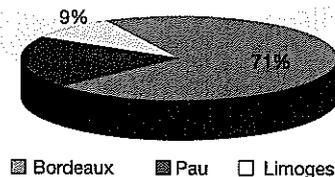
- 15 810 prêts sur gages accordés, soit une augmentation de 6,60 %.
- En montant, cette production augmente de 25,40 %, grâce à l'importante hausse du cours de l'or que nous avons répercutée à nos clients.
- Le montant moyen d'un prêt sur gage est directement impacté par cette évolution, à 447 €, contre 381 € en 2009.

L'encours progresse de 21,26 %, et dépasse en 2010 la barre des 12 millions d'euros.

Engagements cumulés (en montants)



Répartition de l'encours (en montants)



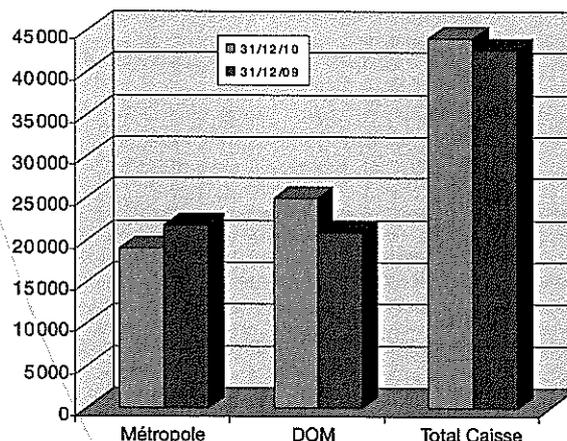
PRÊTS PERSONNELS

Cette activité se maintient avec une production en montant qui progresse de 3,26 %, avec 44 216 K€ pour 3 990 prêts accordés.

Ce résultat est principalement porté par les Départements d'Outre-Mer, où la production est en hausse de 19,78 % en montant. En métropole, cette production diminue de 12,61 %, dans un marché qui reste atone.

L'encours baisse de 5,84 % à 120 970 K€, hors créances rattachées. La part des fonctionnaires est désormais supérieure à 90 %. Avec les retraités, cette population représente 96,82 % de l'encours total.

Production cumulée (en montants)



RESSOURCES BANCAIRES

Cette activité, qui s'établit à 42 823 K€, est en forte progression, à 23,62 %.

LES ÉTATS FINANCIERS

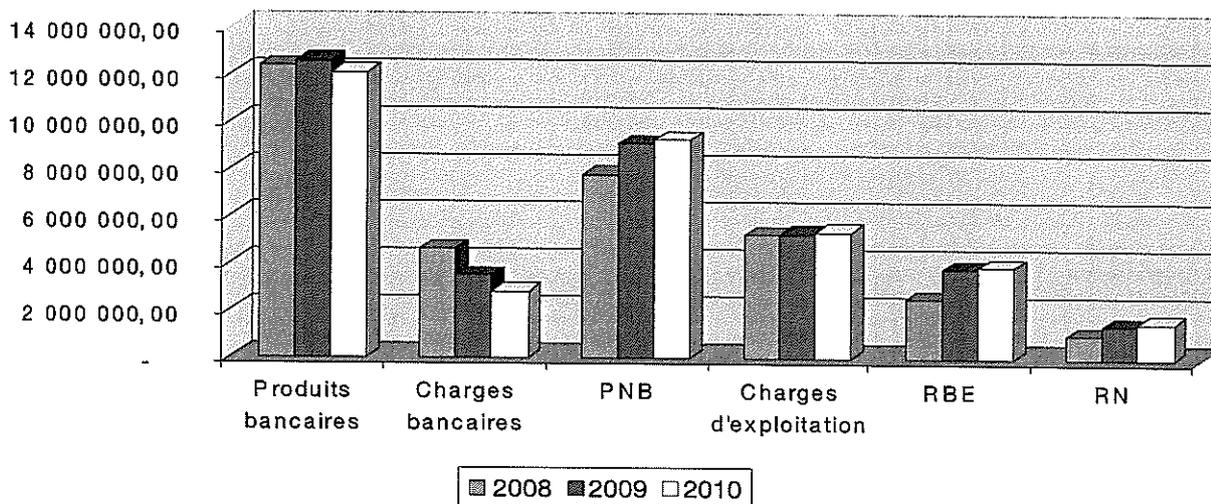
Aucun élément significatif se rapportant à l'exercice 2010 n'a été constaté postérieurement à la clôture.

D'autre part, la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux applique à compter du 1^{er} janvier 2010 le règlement CRC 2009-03 afférent à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit.

>> Chiffres clés de l'activité 2010

1. Le compte de résultat

| | 2008 | 2009 | 2010 | Var sur 1 an | Var sur 2 ans |
|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|---------------|
| Produits bancaires | 12 358 727,61 € | 12 565 031,62 € | 12 066 448,53 € | -3,97% | -2,36% |
| Charges bancaires | 4 589 417,34 € | 3 481 566,84 € | 2 804 410,59 € | -19,45% | -38,89% |
| Produit Net Bancaire | 7 769 310,27 € | 9 083 464,78 € | 9 262 037,94 € | 1,97% | 19,21% |
| Charges d'exploitation | 5 254 180,22 € | 5 296 253,79 € | 5 361 984,56 € | 1,24% | 2,05% |
| Résultat Brut d'Exploitation | 2 515 130,05 € | 3 787 210,99 € | 3 900 053,38 € | 2,98% | 55,06% |
| Résultat Net | 1 006 037,67 € | 1 394 442,39 € | 1 509 387,93 € | 8,24% | 50,03% |



Les produits bancaires baissent de 3,97 % sur un an (- 499 k€). Cette baisse s'explique par la diminution des produits sur opérations de prêts personnels (- 478 k€), consécutive à la baisse de l'encours de prêts que n'arrive pas à compenser l'augmentation significative des produits sur prêts sur gages (+158 k€). Il est à noter que la modification de la méthode de comptabilisation des frais de dossiers de prêts personnels, qui sont désormais « lissés » sur la durée de vie du prêt, entraîne à elle seule une diminution des produits bancaires de 238 k€.

Les charges bancaires poursuivent leur baisse de manière importante : -19,45 % sur un an et - 38,89 % sur deux ans. Cela est dû à un double phénomène, d'une part un effet taux qui s'est poursuivi sur l'exercice 2010, le coût moyen des ressources bancaires et interbancaires est ainsi passé sur un an de 2,66 % à 2,25 % et d'autre part, un effet volume sur les emprunts interbancaires, dont l'encours est passé de 67 à 52 millions entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010.

Le produit net bancaire, compte tenu de l'évolution des produits et des charges bancaires, poursuit sa progression : +1,97 % sur un an et +19,21 % sur deux ans.

Les charges d'exploitation augmentent légèrement : + 1,24 % sur un an et + 2,05 % sur deux ans. Les charges de personnel ont même diminué sur l'exercice 2010 (- 3,31 %).

Compte tenu de la bonne maîtrise des frais généraux par l'Etablissement et de la progression du produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation poursuit sa progression : +2,98 % sur un an et + 55,06 % sur deux ans, ce qui constitue un excellent résultat, compte tenu de l'importance de cet indicateur en matière de rentabilité économique.

Le résultat net progresse : 8,24 % sur un an et plus de 50 % sur deux ans.

>> Chiffres clés de l'activité 2010

31/12/2010 31/12/2009 31/12/2008 Var 2010/2009 Var en % 2010/2009

| PRODUITS BANCAIRES | 12 066 448,53 | 12 565 031,62 | 12 358 727,61 | -498 583,09 | -3,97% |
|---|---------------|---------------|---------------|-------------|----------|
| Produits sur opérations de prêts personnel | 9 143 814,89 | 9 622 053,28 | 9 586 358,70 | -478 238,39 | -4,97% |
| Produits sur opérations de prêts sur gage | 1 499 095,06 | 1 340 297,63 | 1 136 471,02 | 158 797,43 | 11,85% |
| Bonis prescrits | 49 262,88 | 66 850,87 | 86 548,72 | -17 587,99 | -26,31% |
| Produits financiers - placements trésorerie | 57 973,98 | 10 769,59 | 47 868,64 | 47 204,39 | 438,31% |
| Commissions (hors frais de dossiers) | 464 884,78 | 685 584,48 | 657 774,58 | -220 699,70 | -32,19% |
| Recouvrement frais de poursuite | 94 671,16 | 69 510,86 | 54 738,52 | 25 160,30 | 36,20% |
| Produits intérêts SWAP | 92 708,77 | 74 176,32 | 111 661,31 | 18 532,45 | 24,98% |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 688 240,35 | 672 942,73 | 561 461,23 | 15 297,62 | 2,27% |
| Reprise provisions sur intérêts douteux clientèle | -24 203,34 | 22 845,86 | 115 844,89 | -47 049,20 | -205,94% |
| CHARGES BANCAIRES | 2 804 410,59 | 3 481 566,84 | 4 589 417,34 | -677 156,25 | -19,45% |
| Intérêts P.E.P., livrets | 220 829,61 | 108 988,40 | 92 393,76 | 111 841,21 | 102,62% |
| Intérêts comptes à terme | 323 744,06 | 281 074,48 | 214 120,41 | 42 669,58 | 15,18% |
| Intérêts bons de caisse | 387 059,20 | 652 396,14 | 793 137,72 | -265 336,94 | -40,67% |
| Intérêts emprunts interbancaires | 1 599 373,32 | 2 133 802,82 | 3 180 087,48 | -534 429,50 | -25,05% |
| Intérêts sur comptes de trésorerie | 56 815,53 | 105 345,20 | 168 195,63 | -48 529,67 | -46,07% |
| Charges intérêts SWAP | 175 203,77 | 154 790,92 | 83 122,91 | 20 412,85 | 13,19% |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 41 385,10 | 45 168,88 | 58 359,43 | -3 783,78 | -8,38% |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 9 262 037,94 | 9 083 464,78 | 7 769 310,27 | 178 573,16 | 1,97% |
| CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION | 5 361 984,56 | 5 296 253,79 | 5 254 180,22 | 65 730,77 | 1,24% |
| Charges de personnel | 3 447 726,61 | 3 565 879,83 | 3 480 045,55 | -118 153,22 | -3,31% |
| Charges générales d'exploitations | 1 675 732,09 | 1 501 393,09 | 1 541 404,21 | 174 339,00 | 11,61% |
| Amortissements | 238 525,86 | 228 980,87 | 232 730,46 | 9 544,99 | 4,17% |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 3 900 053,38 | 3 787 210,99 | 2 515 130,05 | 112 842,39 | 2,98% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 3 575 605,10 | 3 295 116,84 | 1 759 043,16 | 280 488,26 | 8,51% |
| RESULTAT NET | 1 509 387,93 | 1 394 442,39 | 1 006 037,67 | 114 945,54 | 8,24% |

2. Le bilan

L'essentiel de l'actif est constitué des encours prêts personnels et prêts sur gages, qui représentent 95,17 % du total bilan.

La baisse de l'encours de prêts personnel a eu pour conséquences de faire diminuer le montant total de l'actif qui est passé de 149 millions au 31/12/2009 à 142 millions au 31/12/2010.

Cet actif est financé par :

- des fonds propres à hauteur de 22 millions d'euros (15,36 % du total passif) ;
- des ressources clientèles à hauteur de 43 millions d'euros (30,40 % du passif) ;
- des ressources interbancaires à hauteur de 52 millions d'euros (37 % du passif).

Le ratio de solvabilité se maintient à un niveau de 22 %, soit très nettement supérieur à la norme bancaire de 8%.

| | ACTIF | | PASSIF | |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|
| | 31/12/2009 | 31/12/2010 | 31/12/2009 | 31/12/2010 |
| Caisse, Banques centrales, CCP | 835 493,21 | 1 053 435,28 | Banques centrales, CCP | - |
| Créances sur les Ets de crédit : | 3 675 822,39 | 2 550 403,38 | Dettes envers les Ets de crédit | 74 835 571,45 |
| Livret B | 37,79 | 1 041 923,17 | Opérations avec la clientèle | 20 227 626,42 |
| Opérations avec la clientèle : | 141 206 134,91 | 135 303 602,28 | Dettes représentées par un titre | 15 299 430,90 |
| Particip. et activité portefeuille | - | - | Autres passif | 2 836 564,38 |
| Immobilisations incorporelles | 16 502,36 | 31 336,33 | Comptes de régularisation | 5 728 839,77 |
| Immobilisations corporelles | 1 123 382,54 | 1 096 081,93 | Provisions pour risques et charges | 3 275 956,41 |
| Autres actifs | 490 515,56 | 450 975,52 | Dettes subordonnées | 1 003 996,67 |
| Comptes de régularisation | 2 330 503,58 | 644 154,39 | Fonds risques bancaires généraux | 5 700 000,00 |
| | | | CAPITAUX PROPRES HORS FRBG | 20 770 406,34 |
| | | | Capital souscrit | 10 922 086,01 |
| | | | Primes d'émission | - |
| | | | Réserves | 2 575 856,00 |
| | | | Ecart de réévaluation | - |
| | | | Report à nouveau (+ / -) | 5 878 021,94 |
| | | | Résultat de l'exercice + / - | 1 394 442,39 |
| TOTAL ACTIF | 149 678 392,34 | 142 171 912,28 | TOTAL PASSIF | 149 678 392,34 |

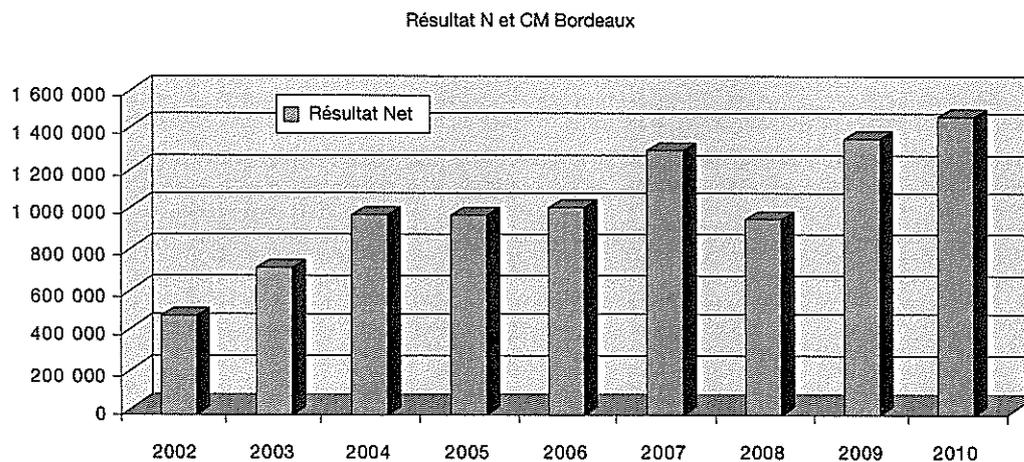
>> Chiffres clés de l'activité 2010

Décomposition à la clôture du solde des dettes fournisseurs :

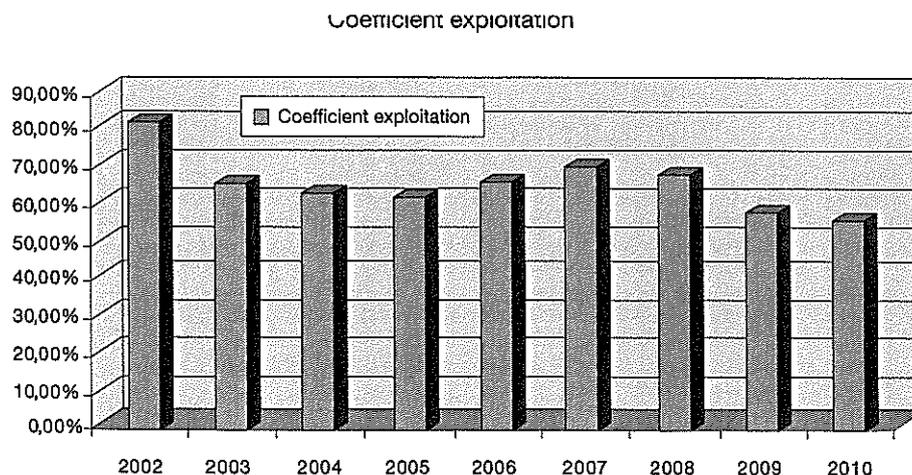
| Année 2010 | Dettes échues | Dettes non échues | TOTAL (K€) |
|-----------------------|---------------|-------------------|------------|
| - Fournisseurs : | - | 60 | 60 |
| - Créanciers divers : | - | 652 | 652 |
| | - | 712 | 712 |

| Année 2009 | Dettes échues | Dettes non échues | TOTAL (K€) |
|-----------------------|---------------|-------------------|------------|
| - Fournisseurs : | - | 139 | 139 |
| - Créanciers divers : | - | 609 | 609 |
| | - | 748 | 748 |

Evolution du résultat net de 2002 à 2010 :



Evolution du coefficient d'exploitation :



>> Une mission sociale affirmée

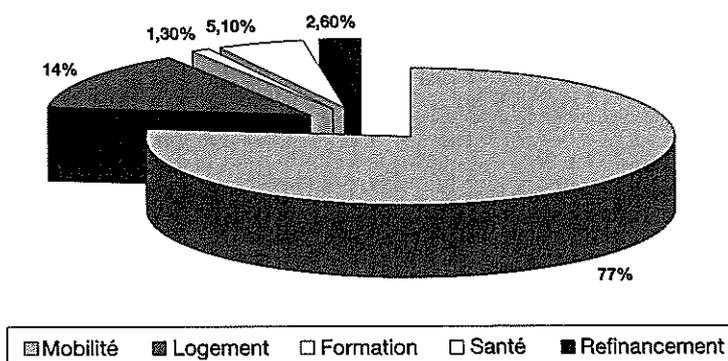
Le Crédit Municipal de Bordeaux, c'est aussi son action permanente auprès des publics en difficulté, en étroite collaboration avec la Caisse Sociale de Développement Local, en Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne

En 2010, 80% des clients de la Caisse Sociale sont demandeurs d'emploi ou titulaires de minima sociaux. Pour eux, la Caisse Sociale de Développement Local intervient souvent pour le dernier recours.

* 363 prêts ont été accordés en 2010 :

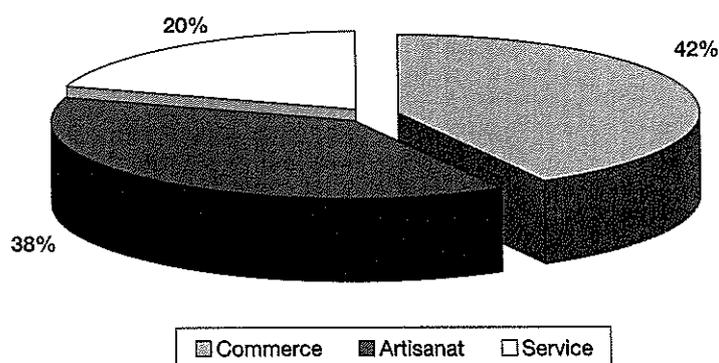
78 micro crédits de dépannage social pour un prêt moyen de 2 000 €, pour des particuliers exclus du système bancaire classique.

Type de besoins financés :



285 micro crédits professionnels pour un montant moyen de 5 000 €, permettant la création de 357 emplois.

Type d'activités financées :



En 2010, le Crédit Municipal est également devenu le partenaire des **C.C.A.S de Fumel (47)**, **Lormont (33)**, **Lège Cap Ferret (33)**, **Biscarosse (40)** et **Limoges (87)** pour proposer les micro crédits de dépannage social à leurs bénéficiaires.

>> Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2010

Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit Municipal de Bordeaux, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1-f de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable concernant l'application de la réglementation comptable relative à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction, à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants

Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Votre établissement constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (note 3 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général dans les documents adressés au Conseil de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

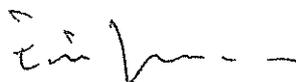
Toulouse-Labège, le 9 mars 2011

Mérignac, le 9 mars 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé



Eric Junières
Associé

>> Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-86 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)

- Nature et objet : Création d'un prêt « dépannage » à l'intention des populations exclues du système bancaire. L'enveloppe globale, prévue aux termes de la convention avec la CSDL est de 50 000 euros.
- Modalités : Le Crédit Municipal de Bordeaux met en œuvre à l'intention des populations exclues du système bancaire, des prêts « dépannage » accordés pour un financement bien identifié et d'un montant inférieur ou égal à 1 500 euros. Ces prêts sont garantis à 100 % par la CSDL.

Aucun nouveau prêt n'a été accordé sur l'exercice 2010 dans le cadre de cette convention.

- Nature et objet : Convention de mise à disposition de locaux, de mobilier et de prestation de services avec la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL).
- Modalités : Le Crédit Municipal de Bordeaux met à la disposition de la CSDL :
 - des locaux à usage de siège social, des locaux administratifs et de réunion,
 - un logiciel informatique d'attribution et de gestion des crédits ainsi que le matériel informatique afférent à cette activité, avec le mobilier de bureau nécessaire à son exercice.

Le Crédit Municipal de Bordeaux apporte également son concours à la CSDL sous forme de prestations de service et de conseils. La redevance annuelle perçue pour l'ensemble de ces prestations est fixée forfaitairement et s'élève à 18 147 euros TTC au titre de l'exercice. Les frais de téléphonie sont refacturés pour le montant de la charge réelle, soit 2 213 euros TTC au titre de l'exercice.

Avec la Ville de Bordeaux

- Nature et objet : Octroi et gestion de prêts à taux bonifiés aux agents de la ville de Bordeaux.
- Modalités : Par convention entre la Ville de Bordeaux et le Crédit Municipal de Bordeaux, ce dernier accorde aux agents de la Ville des prêts à taux bonifiés au taux de 1 %. Celle-ci rembourse annuellement le différentiel de produits sur la base du taux OAT 10 ans, et verse un préciput de gestion de 11 500 euros.

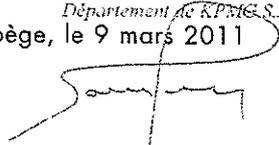
Au 31 décembre 2010, le capital restant dû des prêts liés à cette convention est de 349 714 euros.

Avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Nature et objet : Octroi et gestion de prêts à taux bonifiés aux agents du CCCAS.
- Modalités : Par convention entre le CCAS et le Crédit Municipal de Bordeaux, ce dernier accorde au personnel du CCAS des prêts à taux bonifiés au taux de 1 %. Celui-ci rembourse annuellement le différentiel de produits sur la base du taux OAT 10 ans. Cette convention n'a pas donné lieu à versement d'un préciput de gestion car il n'y a pas eu de nouvelle production de crédit sur l'exercice 2010.

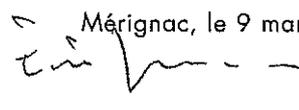
Au 31 décembre 2010, le capital restant dû des prêts liés à cette convention s'élève à 4 878 euros.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Toulouse-Labège, le 9 mars 2011



Philippe Saint-Pierre
Associé

Mérignac, le 9 mars 2011



Eric Junières
Associé

Un besoin urgent d'argent ? Il existe une solution rapide !

Pour faire face à une fin de mois difficile ou une dépense imprévue, vous n'êtes pas obligée de frapper à la porte d'une banque.

Lorsqu'on a rapidement besoin d'une somme d'argent, les établissements bancaires ne sont pas toujours la meilleure solution, d'autant que les taux d'intérêt des prêts sont souvent élevés. Vous aurez plus de chance

en vous adressant aux crédits municipaux, plus connus sous les noms de « mont-de-piété », « le clou » ou « chez ma tante » ; ce sont les seuls établissements qui prêtent de l'argent vite, avec peu de contraintes et en toute discrétion.

Bon à savoir
S'il est bien revendu à une somme supérieure à celle prêtée, la différence vous sera remboursée. S'il l'est à une somme inférieure, rien ne vous sera réclamé.

« Entre début 2008 et fin 2009, les activités du Crédit municipal ont fait un bond de 50 % » confie son directeur. Si le Crédit municipal est un établissement public à vocation sociale, il doit avoir des budgets équilibrés, et cela est rendu possible grâce à son double statut, celui de prêteur sur gages d'une part, et

celui d'établissement bancaire d'autre part. Grâce aux crédits qu'il souscrit, le Crédit municipal de Bordeaux s'autofinance tout en participant également au financement du microcrédit social, une de ses dernières missions : « Crédi à l'Hôtel Leberthon, le principe de ce microcrédit a servi de modèle à la loi Borloo. » Le principe est de proposer à quelqu'un n'ayant pas accès au système bancaire et financier traditionnel une somme modeste, en rapport avec ses besoins pour son activité, et remboursable par petites tranches sur une période relativement courte. On distingue deux formes de microcrédit : le microcrédit professionnel destiné à la création d'entreprise pour des personnes en difficulté, et le microcrédit social ou personnel, qui aide les ménages en difficulté à faire face à leurs besoins de consommation dans une optique d'accès à l'emploi.

Si aujourd'hui le Crédit municipal n'a plus le côté misérabiliste du Mont-de-Piété d'antan, il a su traverser les siècles avec le même profil et avec la même ambition sociale. ■

Un diamant de plus d'un carat serti sur une bague en or et platine sera mis à prix pour 1200 euros. Quant à la luxueuse montre chronographe Benny & Co dont l'écran est encadré de dix pierres précieuses, il sera proposé à partir de 1 800 euros.

Vase signé Gallé, bronze de guerrier gaulois à cheval, porte-chéquier en cuir Louis Vuitton... Plus de 400 objets d'art et bijoux vont être mis aux enchères vendredi à l'hôtel des ventes.

Tous proviennent des dépôts effectués par des particuliers au Crédit municipal de Pau. Une vénérable institution que la tradition populaire a baptisé « Ma tante ».

Tous ne le savent pas. Mais l'express de Joinville, le lippe, resté célèbre en France à Léon !.

Ayant percé, il a déposé un joyau de piété. Et gémissait sur son jou, il repose chez sa tante. Les laires s'étaient

70 % de l'activité dit municipalisme de ce type

Pyrénées-Atlantiques - dépasser tout fois largement le seul cadre de l'anecdote.

Elle est d'abord sociale. « Nous pratiquons le prêt sur gage l'instache dont notre monopole », rappelle Serge Clède.

« Ma tante » vend ses bijoux
Le Crédit municipal organise une vente d'objets mis au clou. Pages 16 et

« Les gens qui s'adressent à nous pour demander un prêt viennent de tous les milieux. Il faut savoir les écouter »

Un prêt rapidement accordé

Le Crédit municipal : une vocation sociale avant tout

» ZOOM

Un établissement public

L Le Crédit municipal de Bordeaux revêt le double statut d'établissement public d'aide sociale et d'établissement bancaire.

De l'argent contre l'un de vos objets

Le principe est simple : vous laissez un ou plusieurs objets en dépôt et, en contrepartie, on vous remettra une somme d'argent liée à leur valeur.

Ces objets peuvent être des bijoux, de l'argenterie, des bouteilles de grands crus... Tout ce qui a un peu de valeur sauf des biens encombrants (voitures...).

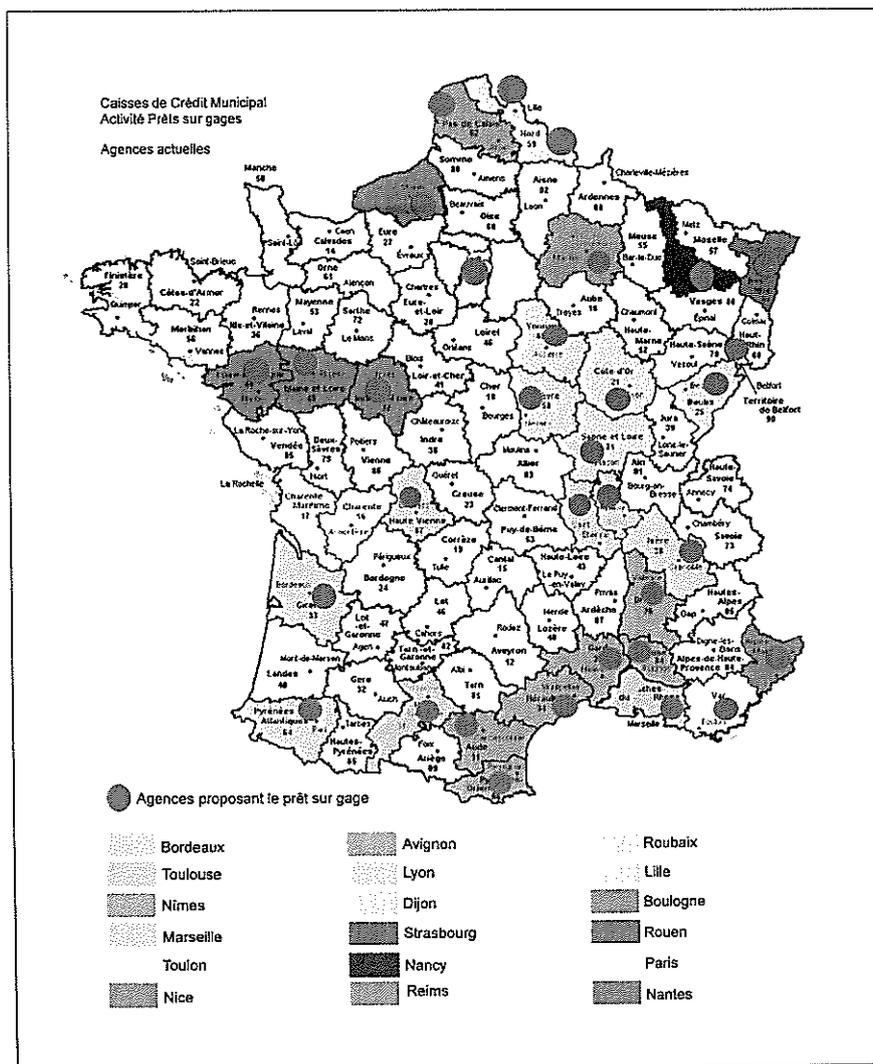
SOCIÉTÉ ■ Le Crédit municipal, installé rue des Tanneries, accueille plus de clients que les années précédentes

«Ma tante» : du crédit oui, mais social

>> La Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal de Crédit Municipal

La Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal (CPCCM), association qui représente les 18 Crédits Municipaux de France communique les informations consolidées suivantes :

| | 2009 | 2008 | Evolution |
|------------------------------------|---------|---------|-----------|
| Prêts sur Gages | | | |
| Nombre de Nouveaux Prêts accordés | 262 573 | 244 235 | 7,51% |
| Encours en Nombre | 448 840 | 418 552 | 7,24% |
| Encours en Montant (K€) | 231 183 | 204 965 | 12,79% |
| Montant du Prêt Moyen | 515 | 526 | |
| Microcrédit | | | |
| Nombre de Microcrédits accordés | 1 333 | 670 | 98,96% |
| Montant de Microcrédits accordés | 3 984 | 2 055 | 93,87% |
| Indicateurs Financiers (K€) | | | |
| Produit Net Bancaire | 67 100 | 60 865 | 10,24% |
| Résultat Brut d'exploitation | 14 068 | 7 529 | 86,85% |
| Encours Clientèle | 692 747 | 675 472 | 2,56% |
| Nombre de Salaries | 675 | 683 | -1,17% |



D-2011/337

Bordeaux Métropole Aménagement (B.M.A.). Election du Président. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole Aménagement est une Société d'Economie Mixte Locale d'aménagement dont la Ville de Bordeaux détient 13,74% du capital. Les autres actionnaires principaux de cette société sont la Communauté Urbaine de Bordeaux (42,91% du capital) et la Caisse des Dépôts et Consignations (15,72%).

Monsieur Alain Juppé et Monsieur Duchène avaient été désignés, conformément à l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales, lors de la délibération n° 20080174 du 14 avril 2008, comme représentants de la collectivité au sein de la société BMA.

Suite à la démission de Monsieur Alain Juppé de la présidence du Conseil d'Administration de BMA, les administrateurs ont procédé à l'élection d'un nouveau Président, en la personne de Monsieur Duchène.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ainsi que les statuts de BMA en son article 18, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Duchène à occuper la fonction de président du B.M.A., en qualité de représentant de la collectivité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

B.M.A., Changement de présidence. Conformément au Code des Collectivités Territoriales le Maire de Bordeaux passe la main à Michel DUCHENE.

M. LE MAIRE. -

Tout en continuant à siéger au Conseil d'Administration.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Rien n'a dire sur l'objet de la délibération lui-même. Juste une remarque un peu parallèle.

Nous savons qu'au niveau de la Communauté Urbaine le président de la CUB a émis le désir de réfléchir à la création d'une société publique locale pour tout ce qui était aménagement. Je trouve que l'existence de B.M.A., notamment avec sa participation importante en actionnariat : Communauté Urbaine à plus de 40%, Mairie de Bordeaux à 15% et Caisse des Dépôts et Consignations, mériterait peut-être que cette recherche se polarise un peu plus sur un nouveau rôle donné à B.M.A. pour toutes les opérations communautaires. Merci.

M. LE MAIRE. -

C'est très exactement le souci que j'ai exprimé auprès de nos collègues de la Communauté Urbaine. D'ailleurs dans le rapport qui a été fait au bureau sur ce sujet jeudi dernier, l'évolution de B.M.A. est évoquée.

Il s'agit non pas de marginaliser B.M.A., loin de là, mais au contraire de lui permettre de jouer pleinement son rôle à Bordeaux notamment dans le cadre de notre projet urbain, et au-delà puisque B.M.A. assure aussi beaucoup d'opérations de mandats pour le compte de la région.

Dans cette perspective d'ailleurs il est prévu que la Ville de Bordeaux monte en puissance au capital de B.M.A. pour travailler plus particulièrement avec cette structure qui a fait la preuve de son efficacité.

Il s'agit là d'une autorisation.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Merci.



D-2011/338

Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (SBEPEC). Modification du capital social. Convention de cession d'actions. Approbation. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le tourisme d'affaires européen connaît un regain de concurrence entre métropoles qui nécessite la mise en place de structures solides pour rechercher et gagner de nouvelles parts de marché.

Ces structures doivent rester adossées à des entités publiques, seules à même de défendre l'intérêt général et de rechercher des rentabilités de long terme dont les déterminants ne sont pas tous financiers.

En charge de l'adéquation du parc des expositions à la demande de la clientèle, la SAEM SBEPEC entame aujourd'hui une phase de concentration de son capital. Elle pourrait ainsi évoluer à terme vers le statut de Société Publique Locale, régie par la loi n° 2010-872 du 28 mai 2010, forme de société permettant désormais aux collectivités et à leurs groupements de disposer d'un outil juridique adapté à la gestion de leurs activités d'intérêt général.

Plusieurs actionnaires de la SBEPEC ont déjà accepté de céder leur participation au capital à la valeur nominale et historique de 15,245 euros par action : la Banque Populaire du Sud-Ouest ; Franpart ; le Crédit du Nord et la société Natixis.

Un nouvel actionnaire a également fait part de son accord : la société GCE SEM SAS propose de céder les 60 actions qu'elle détient à la valeur nominale pour un montant global de 914.69 euros.

Afin de respecter les dispositions des articles L.1522-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que le capital des sociétés d'économie mixte locale est majoritairement détenu par des entités publiques, il conviendrait que la Ville de Bordeaux acquière ces actions.

Par ailleurs, les mouvements desdites actions entre leurs propriétaires successifs doivent également, conformément aux dispositions des articles L.1524-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, faire l'objet d'une approbation préalable de l'assemblée délibérante.

Ledit article dispose en effet : *« l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. ».*

La nouvelle répartition du capital serait alors la suivante :

| Actionnaires | Nombre actions | Part du capital |
|---|-----------------------|------------------------|
| Ville de Bordeaux | 5 840 | 38,93% |
| Communauté Urbaine de Bordeaux | 1 650 | 11,00% |
| Conseil Général | 1 500 | 10,00% |
| <i>Part totale des collectivités et de leurs groupements</i> | 8 990 | 59,93% |
| Congrès et Expositions de Bordeaux | 4 350 | 29,00% |
| Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux | 1 000 | 6,67% |
| Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie | 200 | 1,33% |
| BNP Paribas | 200 | 1,33% |
| Crédit Lyonnais | 200 | 1,33% |
| SBCIC | 60 | 0,40% |
| <i>Part totale des actionnaires autres que les collectivités</i> | 6 010 | 40,07% |
| Total général | 15 000 | 100,00% |

Dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la modification de la composition du capital social de la SBEPEC ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cession d'actions dont le projet est présenté en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire, après signature du document précité, à décider le versement à la société GCE SEM SAS de la somme de 914.69 euros. Ce montant sera imputé sur le budget de la Ville (crédit ouvert au budget 2011 – compte 261 – fonction 94).

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. H. MARTIN, C.CAZENAVE, J-C.BRON, J-C. PALAU.

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne la SBEPEC qui continue à céder les parts des opérateurs privés, notamment des banquiers, à d'excellentes conditions puisqu'il s'agit de la valeur nominale.

Nous allons dans ce sens progressivement vers la création de la SPL que j'évoquais au cours d'un autre récent Conseil.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

Mlle JARTY. -

Monsieur le Maire, je précise que MM. MARTIN, CAZENAVE, BRON et PALAU n'ont pas participé au vote.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Ça sera inscrit au procès-verbal.



CONVENTION DE CESSION D' ACTIONS

Entre :

La société GCE SEM, société par actions simplifiée, au capital de 72 776 866.40 euros, dont le siège est situé 88 avenue de France à Paris (75641), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 493 473 110, représentée par Monsieur Daniel Oriol, Directeur Général,

ci-après dénommé « le cédant »

Et

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPE, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du , reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée « le cessionnaire »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La SBEPEC entame une phase de concentration du capital.
La Ville de Bordeaux se porte acquéreur des actions détenues par la société GCE SEM.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le Cédant cède au Cessionnaire, qui l'accepte, 60 actions qu'elle détient sur la Société Bordelaise des Equipements publics d'Expositions et de Congrès (SBEPEC).

Le Cédant déclare être pleinement propriétaire des actions objet de la présente convention, qu'il en a la libre disponibilité et que celles-ci ne sont grevées d'aucune sûreté ou d'aucune restriction quelconque à leur libre négociabilité.

Article 2 – Modalités financières

La cession se fait au prix forfaitaire de 914.69 euros (neuf cent quatorze euros et soixante neuf centimes) soit 15.24 euros l'action (quinze euros, vingt quatre centimes) que le Cessionnaire s'engage à régler au comptant.

Dès signature des présentes, le Cessionnaire s'engage à transmettre l'ordre de mouvement correspondant au Cédant.

Le règlement s'effectuera par virement bancaire, sur le compte suivant :

Caisse d'Epargne Ile de France n°17515 90000 080011 66854 32

Article 3 – Garanties

La cession des actions se fait sans autre garantie que celle du droit commun de l'article 1641 du Code civil, le Cessionnaire ayant une parfaite connaissance de l'actif et du passif de la société.

Article 4 – Clause attributive de juridiction

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 5 – Frais

Les frais, droits et taxes afférents à la cession des actions seront supportés par le Cessionnaire.

Article 6 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland,
- Pour la société GCE SEM, 88 Avenue de France, Paris 13ème.

Fait à Bordeaux le.....

En quatre exemplaires originaux

Le Cédant, représenté par :
Daniel ORIOL
En qualité de Directeur Général

Le Cessionnaire, représenté par :
Alain JUPPE
En qualité de Maire

D-2011/339

Ville de Bordeaux. Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes 2011. Propositions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

| | ENVELOPPE DEPARTEMENT | ENVELOPPE COMMUNALE | TOTAL Euros |
|-------------------------|--------------------------|------------------------|----------------|
| 1 ^{er} canton | 86 235 euros | 42 687 euros | 128 922 euros |
| 2 ^{ème} canton | 94 181 euros | 46 621 euros | 140 802 euros |
| 3 ^{ème} canton | 108 982 euros | 53 947 euros | 162 929 euros |
| 4 ^{ème} canton | 103 780 euros | 51 372 euros | 155 152 euros |
| 5 ^{ème} canton | 87 713 euros | 43 419 euros | 131 132 euros |
| 6 ^{ème} canton | 98 002 euros | 48 512 euros | 146 514 euros |
| 7 ^{ème} canton | 61 569 euros | 30 478 euros | 92 047 euros |
| 8 ^{ème} canton | 115 756 euros | 57 300 euros | 173 056 euros |

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par Messieurs les Conseillers Généraux des cantons 3, 4 et 8 de Bordeaux.

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES
COMMUNES 2011**

3^{ème} canton

| | |
|---------------------------------------|------------|
| DOTATION DU CONSEIL GENERAL | 108 982,00 |
| PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX | 53 947,00 |
| ENVELOPPE GLOBALE | 162 929,00 |

| Bâtiment ou espace public | Description de l'opération | Montant TTC |
|--|--|--------------------|
| Immeuble rue des Faussets projet NODE | Mise aux normes des locaux et accès handicapés (1 ^{ère} tranche) | 50 000,00 |
| Place des Martyrs de la Résistance | Déplacement du marché Lucien Victor Meunier | 50 000,00 |
| Eglise Saint Pierre | Restauration de l'orgue de la tribune | 6 347,83 |
| RPA Alsace Lorraine | Mise en conformité électrique | 3 000,00 |
| RPA Alsace Lorraine | Remplacement de l'éclairage de secours des communs | 1 759,00 |
| RPA Alsace Lorraine | Modernisation des manœuvres des machines d'ascenseurs | 8 200,00 |
| RPA Alsace Lorraine | Acquisition de deux vitrines | 345,00 |
| RPA Alsace Lorraine | Informatisation de la RPA (câblage et poste informatique et téléphonie) | 1 297,17 |
| Club Sénior Albert Barraud | Double vitrage sur cour | 3 200,00 |
| Maternelle Anatole France | Dotation d'un abri de jardin (10m ²) | 2 280,00 |
| Maternelle Naujac | Réfection du hall d'entrée | 6 000,00 |
| Maternelle Paix | Réfection du hall d'entrée | 6 000,00 |
| Elémentaire Albert Barraud | Remise en peinture des sanitaires sur cour | 7 500,00 |
| Maternelle Pas Saint Georges | Réfection du couloir dernière classe à l'étage | 7 000,00 |
| Maternelle Saint Bruno | Remise en jeu et peinture des menuiseries bois des classes sur cour (1 ^{ère} tranche RdC) | 10 000,00 |

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES
COMMUNES 2011**

4^{ème} canton

| | |
|---------------------------------------|------------|
| DOTATION DU CONSEIL GENERAL | 103 780,00 |
| PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX | 51 372,00 |
| ENVELOPPE GLOBALE | 155 152,00 |

| Bâtiment ou espace public | Description de l'opération | Montant TTC |
|---|---|--------------------|
| Espace vert rue Cantenac | Clôture de l'espace public | 12 212,36 |
| Jardin de Carreire | Pose d'une clôture en rondins | 2 712,53 |
| Maison de Quartier du Tausin | Réfection club house | 15 000,00 |
| Salle Amédée Larrieu | Equipement et mise aux normes | 22 692,11 |
| RPA A Smith | Mise en conformité électrique | 3 000,00 |
| RPA A Smith | Informatisation de la RPA (câblage et poste informatique et téléphonie) | 1 237,00 |
| RPA Manon Cormier | Mise en conformité électrique | 5 000,00 |
| RPA Manon Cormier | Acquisition d'une vitrine | 188,00 |
| RPA Manon Cormier | Informatisation de la RPA (câblage et poste informatique et téléphonie) | 1 312,00 |
| RPA Notre temps | Mise en conformité électrique | 3 000,00 |
| RPA Notre temps | Travaux de reprise en toiture | 5 000,00 |
| RPA Notre temps | Informatisation de la RPA (câblage et poste informatique et téléphonie) | 2 098,00 |
| Multi accueil collectif régulier Carreire | Rénovation couloir, salle de jeux et dortoir des moyens | 15 200,00 |
| Multi accueil collectif régulier Ornano | Peinture sanitaires service des bébés | 2 500,00 |
| Elémentaire Alphonse Dupeux | Remplacement de menuiseries côté cour | 9 000,00 |
| Maternelle Béchade | Réfection de la salle de garderie | 20 000,00 |
| Elémentaire Loucheur | Traitement contre les pigeons (tranche 1) | 8 000,00 |
| Maternelle Flornoy | Réfection des peintures du RASED | 9 000,00 |
| Elémentaire Flornoy | Remise en peinture des murs béton sur rue | 15 000,00 |
| Elémentaire Paul Bert | Nettoyage et traitement anti-mousse des pavés de l'espace accueil | 3 000,00 |

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT
DES COMMUNES 2011**

8^{ème} canton

| | |
|---------------------------------------|------------|
| DOTATION DU CONSEIL GENERAL | 115 756,00 |
| PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX | 57 300,00 |
| ENVELOPPE GLOBALE | 173 056,00 |

| Bâtiment ou espace public | Description de l'opération | Montant TTC |
|----------------------------------|--|-------------|
| Serre horticole | Rénovation de la verrière et signalétique | 25 401,00 |
| Mairie de Caudéran | Rénovation des locaux associatifs | 2 900,00 |
| Crèche gare de Caudéran | Pose d'un gazon synthétique et d'une structure toboggan | 18 603,00 |
| Stade Stéhélin | Aménagement d'un skate park | 40 000,00 |
| Stade Stéhélin | Aménagement d'un secrétariat de ligne d'arrivée | 20 000,00 |
| RPA Armand Faulat | Informatisation de la RPA (câblage et poste informatique et téléphonie) | 1 312,00 |
| Maternelle Bernard Adour | Remise en peinture du couloir vers les petites sections | 7 500,00 |
| Elémentaire Jean Cocteau | Remise en peinture des murs du préau (sous-bassement + sanitaires) | 8 500,00 |
| Maternelle Paul Doumer | Dotation d'un abri de jardin (10m ²) | 2 280,00 |
| Elémentaire Paul Lapie | Participation à la réfection classe 4 | 10 000,00 |
| Elémentaire Paul Lapie | Sécurisation des vitres du 1er étage | 10 000,00 |
| Groupe scolaire Raymond Poincaré | Pose de cimaises dans toutes les classes de la maternelle | 7 000,00 |
| Groupe scolaire Raymond Poincaré | Protection solaire des salles de jeux avec possibilité d'occultation | 12 000,00 |
| Elémentaire Stéhélin | Renouvellement du fonds de la bibliothèque | 2 500,00 |
| Maternelle Stéhélin | Changement de l'abri jardin + extension (2X10m ²) et équipement audio-visuel | 5 060,00 |

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2011/340**Fonds d'Intervention Local 2011. Affectation de subventions**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 20 décembre 2010 en a précisé le montant pour l'exercice 2011.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Saint Michel Nansouty Saint Genès / Grand Parc Paul Doumer / Caudéran / Centre Ville / Bordeaux Sud / Bordeaux Maritime / Victor Hugo Saint Augustin / Bastide, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES

Crédit 2011 : 50 600 euros

Report 2010 : 167,39 euros

Total disponible : 50 767,39 euros

Montant déjà utilisé : 21 150 euros

Affectation proposée : 6 955 euros

Reste disponible : 22 662,39 euros

| Associations / Bénéficiaires | Objets | Montants (en euros) |
|--|--|------------------------|
| Association Promotion du Grand Saint Michel | Aide à l'organisation de la Fête de la Musique sur la place Saint Michel | 1 500 |
| Association Sportive du Collège Alain Fournier | Soutien à l'équipe de handball minimes garçons, dans le cadre des championnats de France UNSS | 750 |
| Association culturelle Toucouleurs | Aide à la réalisation de travaux d'aménagement permettant l'accessibilité de l'association aux personnes handicapées | 1 500 |
| Amicale Sportive Institut Bergonié | Aide à l'organisation d'un tournoi de foot et de pétanque | 500 |

| | | |
|---|---|-------|
| ADMAA – Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine | Aide à l'organisation d'une soirée « rock'n'roll » gratuite et en plein air, place Saint Michel | 1 000 |
| Pep's Band | Aide à la mise en place d'une animation musicale pour l'inauguration du distributeur de lait de la place Nansouty | 800 |
| VS Art | Aide à l'organisation du « Jardin Musical » dans le Jardin des Dames de la Foi | 800 |
| TOTAL | | 6 850 |

| Transferts de crédits | Objets | Montants (en euros) |
|---|----------------------------|---------------------|
| Mairie de Bordeaux – Service Signalétique | Réalisation de 4 kakémonos | 105 |
| TOTAL | | 105 |

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Crédit 2011 : 52 950 euros

Report 2010 : 195,38 euros

Total disponible : 53 145,38 euros

Montant déjà utilisé : 25 613 euros

Affectation proposée : 2 500 euros

Reste disponible : 25 032,38 euros

| Associations / Bénéficiaires | Objets | Montants (en euros) |
|------------------------------|---|---------------------|
| Arts Chartrons | Aide à l'organisation du 7 ^{ème} parcours d'art contemporain « Art Chartrons » | 1 500 |
| Atelier d'Eco Solidaire | Aide au fonctionnement de l'association qui met en œuvre le recyclage des déchets | 1 000 |
| TOTAL | | 2 500 |

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2011 : 51 500 euros

Report 2010 : 146,71 euros

Total disponible : 51 646,71 euros

Montant déjà utilisé : 38 233,56 euros

Affectation proposée : 4 250 euros

Reste disponible : 9 163,15 euros

| Associations / Bénéficiaires | Objets | Montants (en euros) |
|------------------------------|--|---------------------|
| Vivre à Caudéran | Aide à l'organisation d'animations et manifestations dans le quartier | 3 000 |
| Villa Primrose | Participation au financement du tournoi international de tennis senior | 1 000 |
| Rock en Rêves | Participation à un projet fédéré par des jeunes pour aider les enfants malades | 250 |
| TOTAL | | 4 250 |

QUARTIER CENTRE VILLE

Crédit 2011 : 51 300 euros
 Report 2010 : 31 542,43 euros
 Total disponible : 82 842,43 euros

Montant déjà utilisé : 59 623 euros
 Affectation proposée : 4 307 euros
 Reste disponible : 18 912,43 euros

| Associations / Bénéficiaires | Objets | Montants (en euros) |
|---|--|------------------------|
| Animations Village Saint Seurin | Aide à la mise en place d'animations | 1 500 |
| AS AIS – Association de Secteur pour l'Aide à l'Insertion Sociale | Participation aux frais engagés à l'occasion du colloque « Exclusion – Culture – Insertion » | 807 |
| Ludoludik | Aide à la mise en place de l'accueil ludique parents/enfants à l'Espace Ludoludik | 2 000 |
| TOTAL | | 4 307 |

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2011 : 55 000 euros
 Report 2010 : 1 425,07 euros
 Total disponible : 56 425,07 euros

Montant déjà utilisé : 38 500 euros
 Affectation proposée : 7 300 euros
 Reste disponible : 10 625,07 euros

| Associations / Bénéficiaires | Objets | Montants (en euros) |
|-------------------------------------|---|------------------------|
| Sport Interethnique Solidarité | Aide à la livraison d'équipement sportif en Afrique dans un but humanitaire | 500 |
| Agence 1.2.3 Soleil | Aide à la mise en place d'un goûter festif intergénérationnel place Ferdinand Buisson | 1 500 |
| Yakafaucon | Aide au fonctionnement de l'association | 2 800 |
| Maison de Quartier Union Saint Jean | Aide à la mise en place de manifestations pour la fin de saison 2010-2011 | 2 500 |
| TOTAL | | 7 300 |

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2011 : 50 450 euros
 Report 2010 : 1 034,01 euros
 Total disponible : 51 484,01 euros

Montant déjà utilisé : 34 009,40 euros
 Affectation proposée : 5 045 euros
 Reste disponible : 12 429,61 euros

| Associations / Bénéficiaires | Objets | Montants (en euros) |
|-------------------------------|---|------------------------|
| Collectif Bordeaux Marinopole | Soutien à la promotion de la mémoire maritime de Bordeaux | 345 |

| | | |
|--|---|-------|
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | Aide à l'organisation du Festival du Lac par le Centre d'Animation du Lac | 2 400 |
| Maison de Quartier US Chartrons | Aide au fonctionnement de la section football de table | 300 |
| Les Vivres de l'Art | Aide à la mise en place du projet « Vivre de l'art avec 3 fois rien » | 2 000 |
| TOTAL | | 5 045 |

QUARTIER VICTOR HUGO – SAINT AUGUSTIN

Crédit 2011 : 50 800 euros

Report 2010 : 547,25 euros

Total disponible : 51 347,25 euros

Montant déjà utilisé : 13 700 euros

Affectation proposée : 9 199 euros

Reste disponible : 28 448,25 euros

| Associations / Bénéficiaires | Objets | Montants (en euros) |
|---|---|---------------------|
| Maison de Quartier Club Pyrénées Aquitaine Tausin | Participation à l'organisation de course « Cités Run 2011 » | 2 500 |
| Comité de Quartier Galliéni Loucheur Carreire | Aide au fonctionnement de l'association | 1 200 |
| Comité de Quartier Georges V - Quintin | Aide à la location de sanitaires pour une manifestation au Jardin de la Béchade | 299 |
| Maison de Quartier Les Jeunes de Saint Augustin | Participation à trois projets éducatifs : « Les 5 sens dans le jardin », « Exposition Saisir Couvrir », « Initiation à la pratique sportive dans le quartier Saint Augustin » | 3 500 |
| Habitat Jeunes Le Levain | Participation à l'organisation de deux week-ends dans les Pyrénées | 200 |
| Radio CHU | Participation à la mise en place d'un studio radiophonique à l'hôpital pédiatrique | 1 500 |
| TOTAL | | 9 199 |

QUARTIER BASTIDE

Crédit 2011 : 40 200 euros

Report 2010 : 596,47 euros

Total disponible : 40 796,47 euros

Montant déjà utilisé : 22 585 euros

Affectation proposée : 6 150 euros

Reste disponible : 12 061,47 euros

| Associations / Bénéficiaires | Objets | Montants (en euros) |
|------------------------------|--|------------------------|
| Le Poquelin Théâtre | Aide au fonctionnement de l'association et à la création de l'atelier théâtre « Les Loupiots » | 3 500 |
| Hockey Garonne Sport | Aide à l'achat de matériel | 450 |
| Naturellement Sport | Aide à l'organisation de la course du fleuve | 2 000 |
| APPLE Montaud | Aide à l'achat de tee-shirts | 200 |
| TOTAL | | 6 150 |

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Ces deux dossiers concernent le FDAEC et le FIL qui n'apportent pas de précisions de ma part ni de problèmes non plus.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil, sur le FIL j'y étais allé de mon refrain sur la démocratie participative. Vous m'aviez lancé une pique comme généralement lorsqu'on parle du FIL...

M. LE MAIRE. -

Mes piques sont beaucoup plus émoussées que les vôtres, M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Vous me rabattiez sur le Conseil Général et sur le FDAEC.

Je dois dire que comparer le FDAEC avec le FIL c'est à mon sens un peu fort de café les systèmes ne pouvant pas être comparés car les mécanismes étant différents.

Le FDAEC vise à financer des équipements municipaux et des services publics et non des initiatives privées associatives.

Le Conseil Général ne peut donc pas être mis en cause à mon sens, car le plus souvent il ne participe pas au choix des dépenses dans la mesure où c'est sur proposition des services municipaux que tout ceci est décidé. Le Conseil Général ne décide donc pas seul mais avec les services.

Dans les écoles par exemple c'est le plus souvent les services qui décident des travaux à faire avec le Conseiller Général, sans aucune concertation, du reste, avec les enseignants ou les directeurs.

Pour finir, Monsieur le Maire, je réitère la proposition que j'avais faite déjà une année, qu'en 2012 le FDAEC soit prioritairement consacré aux économies d'énergie dans les bâtiments municipaux. Je crois que la canicule d'aujourd'hui nous rappelle qu'il y a une urgence climatique et que toutes les actions qui peuvent aller dans le sens d'une diminution des rejets de gaz à effet de serre sont les bienvenues.

Vous m'aviez répondu à l'époque que c'était une bonne idée, mais cela n'a pas été suivi d'effet.

Je sais que la Ville de Bordeaux a un important programme en ce sens, mais pour en avoir discuté avec des directeurs d'école, ou bien m'être promené dans certaines écoles, sans parler de celle où je travaille, le chauffage s'échappe le plus souvent par les fenêtres ou par les portes.

Le FDAEC serait donc à mon sens un bon coup de pouce au programme entrepris par la Ville de Bordeaux et un plus pour la planète et les économies de la ville.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre du projet social de la ville l'action 82 porte sur la requalification du parc des RPA reconnues pour la moitié comme ne répondant pas aux normes de confort moderne et n'offrant pas les services adaptés aux besoins des résidents. Sujet sur lequel vous nous avez souvent accusés d'un alarmisme injustifié.

Or la lecture de la répartition des fonds du FDAEC qui nous est présentée où plus de 36.000 euros sont consacrés à des travaux de mise aux normes et d'amélioration des services des RPA, relève encore une fois qu'une offre d'hébergement locatif social pertinente et adaptée au vieillissement de la population bordelaise et à son niveau de solvabilité a été totalement abandonnée par la ville depuis des années.

Enfin cela nous éclaire aussi, hormis ce saupoudrage, sur le manque de moyens mis par la ville à la réalisation des actions du projet social. En effet, c'est avec la contribution non négligeable d'autres financeurs que ces actions sont mises en jeu malgré un grand plan de communication tout à la gloire de la Ville de Bordeaux qui est mené parallèlement.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais proposer à la prochaine commission d'appel d'offres que la Mairie de Bordeaux s'engage sur un marché de machines à calculer, car j'avais déjà signalé lors du dernier Conseil une erreur sur le quartier Victor Hugo - Saint Augustin que l'on retrouve un nouvelle fois dans cette délibération sur le montant déjà utilisé et le reste disponible qui sont en défaut de 1300 euros.

Je vais remettre cela à Jean-Louis DAVID directement pour qu'il puisse agir. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Très rapidement. Même critique sur le FDAEC que sur certaines délibérations concernant le Fonds d'Intervention Local, en l'occurrence l'équipement en matériels de certains établissements scolaires qui, selon nous, relève du droit commun et pas simplement du choix ni du Conseiller Général, ni de l'adjoint de quartier.

Il y a deux exemples de matériels audio-visuel et de fonds de bibliothèque concernés par ce FDAEC.

M. LE MAIRE. -

M. BRUGERE

M. BRUGERE. -

Je suis étonné de cette attaque en règle contre les RPA.

Premièrement, il y a des listes d'attente pour chacune des RPA.

Deuxièmement elles sont en rénovation. Buchou est en fin de travaux. Les autres suivent.

Donc l'activité et la demande pour les RPA sont bonnes. La rénovation est en cours. Elle va se faire d'ici la fin de la mandature pour la majorité des RPA.

M. LE MAIRE. -

Monsieur le vice-président du CCAS, est-ce que vous avez en tête l'enveloppe de travaux qu'on va faire dans les RPA dans les 3 ou 4 ans qui viennent ?

M. BRUGERE. -

Elle est considérable.

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas 36.000 euros. Ça se chiffre par plusieurs millions d'euros.

On va mettre aux voix d'abord le FDAEC :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ensuite le FIL :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.